



VILLE DE
Launaguet

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014 à 18h30
Hôtel de Ville - Salle de l'orangerie

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Étaient présents (es) :

Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Anne BARKA (à partir du point 3.3), Patrick GALAUP, Patricia PARADIS, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUE (à partir du point 3.2), Laurent JUMAIRE, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

Étaient représentés (es) : Mona JULIEN (Pouvoir à M.ROUGE), S.ARAGON (Pouvoir à MC FARCY),

Secrétaire de séance : MC. FARCY

Madame Arlette SYLVESTRE

La séance est ouverte. Il y a eu quelques photos au départ pour garder un souvenir de cette séance. À partir de maintenant les photos ne sont plus autorisées.

Au cours de cette séance de conseil municipal nous allons voter le budget primitif 2014. C'est une étape importante du cycle annuel municipal.

Nous passons directement à l'ordre du jour et je ferai une déclaration à la fin.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2014

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce premier point concerne l'approbation du procès-verbal de la dernière séance (Annexe 1.1).

Est-ce que quelqu'un a des remarques à faire sur cette rédaction ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous avez oublié une petite phrase en page 2 qui concerne le fonctionnement des services techniques.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ne commencez pas. Comme d'habitude j'ai retiré de ce procès-verbal tout ce qui mettait en cause des personnes, quelles qu'elles soient, de la majorité ou de l'opposition, parce que nous ne sommes pas là pour juger des personnes, je vous l'ai dit des dizaines de fois. Chaque fois qu'il y a des éléments sur des personnes je les retire. Cette phrase n'a pas été oubliée, elle a été retirée volontairement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas d'autre remarque. Nous passons au vote.

Adopté à la majorité avec :

21 POUR (A.BARKA et JP. JOANIQUE absent au moment du vote)

6 CONTRE (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN).

Je vous remercie.

2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce point concerne les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal ; ce sont essentiellement des marchés, des maintenances, des renouvellements, etc.

Je ne donne que le titre car vous aviez en annexes le contenu des décisions.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Non elles n'y étaient pas.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Les annexes m'ont été remises le jour de la commission des finances parce que je les ai demandées.

Monsieur Olivier FAURE

Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Madame Arlette SYLVESTRE

Elles sont inscrites dans l'ordre du jour et cela me surprend que vous ne les ayez pas eu.

Qui ne les a pas eues ? En fait ce sont les 10 élus qui souhaitent recevoir la version papier. Vous pouviez les demander puisqu'elles étaient notées.

Voici la liste des décisions qui figuraient dans la note de synthèse :

2.1 – Marché pour l'achat de fourniture de consommables d'impression conclu avec l'entreprise CALESTOR PERIWAY. Ce sont des cartouches d'imprimantes.

2.2 – Marché de services de télécommunications lot n° 2 « téléphonie mobile » conclu avec l'entreprise Orange Business Services. Il s'agit d'un renouvellement de marché assez classique.

2.3 – Convention passée avec la Société France ACTION LOCALE pour une prestation de formation de quatre élus intitulée « Prise de parole en public ; débattre en situations contradictoires ».

2.4 – Convention d'inter échange pour la dématérialisation des factures par l'entreprise EDF collectivités.

2.5 – Autorisation de vente à des agents municipaux des matériels réformés suivants : une perceuse à colonne acquise en 1979 de marque SYRETTE ET23 et un découpeur de fer acquis en 1991 de marque MEP Scorpio 250.

Ce matériel réformé a été mis en vente auprès de l'ensemble des agents et les agents ont fait leurs offres.

2.6 – Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel cantine Eurofact avec l'entreprise ECP Informatique.

2.7 – Marché pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale – lot n° 12, pain, pâtisserie et viennoiserie avec l'entreprise Autour du pain.
Ce marché avait été attribué au moment du marché traditionnel des denrées alimentaires mais l'entreprise qui fournissait le pain n'a pas donné satisfaction. Après de nombreuses relances elle n'a pas amélioré la qualité du pain et nous avons dénoncé le marché et relancé ce lot.

DEBAT**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous besoin d'explications sur ces décisions ?

Monsieur Richard LARGETEAU

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les consommables d'impression ne sont pas inclus dans le marché global que l'on a passé dernièrement ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce que le marché des fournitures de bureau était un marché hors consommables informatiques. D'autres questions ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez réformé une perceuse utilisée par les services techniques car ils ont besoin de ça pour travailler tous les jours.

Je suis contre cette vente. Peut-être qu'il y avait un problème de conformité du matériel si c'était une question de sécurité, cela doit quand même se remettre en conformité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si ce matériel a été vendu c'est qu'il n'était plus utilisable, avec peut-être des clauses de sécurité qui n'étaient plus bonnes. Je ne sais pas vous dire, j'ai tendance à faire confiance aux gens Monsieur GLOCKSEISEN.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

1979 c'est comme si c'était neuf. C'est un peu comme le tracteur que vous avez remplacé, c'est du matériel neuf. La colonne même avec 50 ou 70 ans, cela marche encore. Cela prend un dixième de jeu dans le trou mais des fois cela n'a pas d'importance. C'est quand même surprenant que l'on jette du matériel.

Monsieur Olivier FAURE

On ne le jette pas.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est mieux que de le mettre à la ferraille mais ce n'est quand même pas logique.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces décisions ?

Monsieur François VIOULAC

Je veux revenir sur cette question et vous rejoindre. Il est bon de faire confiance au responsable des ateliers. C'est tout.

Madame Arlette SYLVESTRE

Merci Monsieur Vioulac. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces décisions ?

Pas de question.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises depuis la dernière séance.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous allons voter le budget et plusieurs délibérations qui se rapportent au budget. Je vous rappelle que nous avons débattu des orientations budgétaires au moins de décembre dernier et le budget a été préparé conformément à ces orientations.

La particularité c'est qu'en décembre, nous n'avions pas les chiffres de 2013 parce que l'année n'était pas finie. Aujourd'hui les services ont pu calculer les résultats de 2013 de manière provisoire. Ces chiffres qui sont probablement exacts ne deviendront définitifs qu'au moment du vote du compte administratif au mois de mai ou juin.

Ce vote a été précédé d'une réunion de la commission des finances qui s'est déroulée normalement.

Pour élaborer ce budget le bureau municipal avait défini une note de cadrage demandant de réduire les dépenses de fonctionnement, et en cas d'impossibilité (augmentation d'effectif par exemple...) de maintenir les chiffres de l'année précédente. Je dois dire que les services et les commissions ont été attentifs et ont pu diminuer un certain nombre de chapitres.

Nous avons donc des dépenses de fonctionnement qui sont en baisse et je voudrais très sincèrement remercier tous ceux qui ont préparé ce budget parce que je crois qu'il y a eu de gros efforts de faits. Vous le savez nous avons des recettes qui diminuent et malheureusement les dépenses ne font que croître et il est important que chacun se sente concerné par les économies que l'on peut réaliser.

Je voudrais également remercier plus précisément Madame BERRADJA qui est la responsable du service des finances et qui a préparé ce budget avec l'ensemble du service comptabilité et Monsieur FAURE ainsi que Madame FOLTRAN du côté des élus qui suit cela avec beaucoup d'attention.

Voilà ce que je voulais dire avant la présentation du budget et l'ensemble des délibérations budgétaires.

Je passe la parole à Madame FOLTRAN pour l'ensemble des décisions budgétaires.

3/ FINANCES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

3.1 – Reprise anticipée des résultats 2013 et prévision d'affectation 2014 :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel visée par le comptable ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2014.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2013.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Comme vient de le dire Madame le Maire nous n'avons pas voté le compte administratif 2013, il s'agit donc d'une reprise anticipée de résultats prévisionnelle. Nous verrons après le vote du compte administratif si les montants sont identiques.

Pourquoi une reprise anticipée ? Parce que nous allons retrouver le solde de cette reprise anticipée comme recette du budget primitif 2014.

Je vous propose de commenter le tableau de la page 2 de la note de synthèse concernant les résultats de l'exercice 2013. Je rappelle qu'il s'agit de résultats provisoires et que les restes à réaliser concernent des dépenses engagées en 2013 mais non mandatées car en cours de réalisation.

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 871 778,35
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 764 711,14
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	107 067,21
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2012)	606 339,37
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	713 406,58

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 569 912,47
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 139 186,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	430 726,30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2012)	-505 545,15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-74 818,85
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2013	
RESTES A REALISER RECETTES	102 301,66
RESTES A REALISER RAR DEPENSES	224 367,17
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	-122 065,51

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-196 884,36
---	--------------------

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	713 406,58
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	-196 884,36
AFFECTATION AU COMPTE 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (RECETTES)	516 522,22

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 516 522,22 €, il sera financé par l'excédent de fonctionnement qui est de 713 406,58 €.

Il restera à reporter comme recettes dans le budget primitif 2014 la somme de 516 522,22 € que vous retrouverez au compte 002 à la page 14 du budget primitif (annexe 3.2).

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que vous avez des questions sur ces résultats ?

Monsieur Richard LARGETEAU

Les restes à réaliser et les recettes on va les revoir qu'au moment du budget ?

Madame Aline FOLTRAN

Oui, en dépenses et en recettes.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pas d'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et de la prévision d'affectation sur 2014 telle que représentée dans les états ci-dessus.

Votée à la majorité avec 26 POUR et 1 ABSTENTION (G.DENEUVILLE).

3.2 – Budget Primitif de la Ville pour l'année 2014 (ANNEXE 3.2) :

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame FOLTRAN va vous présenter le budget. Nous avons établi un power-point qui est une synthèse du budget ; vous avez reçu les documents complets et vous avez eu largement le temps de les étudier. Vous pourrez donc poser des questions pour obtenir des précisions

Monsieur Richard LARGETEAU

Vous imaginez que cinq jours c'est largement suffisant pour étudier un budget ?

Arrêtez Madame le Maire. J'ai déjà signalé cela mais ne me dites pas que l'on avait largement le temps de l'étudier.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je le dis quand même pour le public qui pourrait croire que les choses ne sont pas correctes.

Monsieur Richard LARGETEAU

Les choses sont en règle.

Madame Arlette SYLVESTRE

Les convocations des conseils municipaux doivent partir cinq jours francs avant la date du conseil, donc les documents ont été reçus dans les délais prévus par la loi.

Monsieur Richard LARGETEAU

Vous respectez la loi au minima.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'était pas le point principal de mon intervention qui vous indiquait que vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez. Madame FOLTRAN fera régulièrement le retour sur la M14 et vous dira à quel endroit vous pourrez trouver l'information et bien évidemment on répondra à toutes les questions mais on ne va pas prendre ligne à ligne la M14. C'est ce que je voulais dire.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On va parler de quelques lignes importantes quand même, j'espère ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur GLOCKSEISEN, la commission des finances a eu lieu. Là aussi je vous demanderais de faire confiance à la structure mise en place, qui est la structure des commissions vous le savez.

Six ans sont passés et nous n'y sommes pas arrivés et je suis désespérée. Nous travaillons en commissions, c'est là que se déroulent les débats et l'étude des propositions. Ensuite nous avons l'habitude bien sûr en conseil municipal de demander des explications, mais faites confiance à ceux qui travaillent dans les commissions, je vous l'ai répété cent fois depuis le début du mandat. La commission finances a été très attentive.

Vous pourrez poser les questions mais nous n'irons pas dans le détail.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Madame SYLVESTRE, c'est vrai que je vous ai envoyé une note de 18/20 en matière de budget. Félicitations. Mais ce n'est pas parce que je vous ai donné un 18/20 sur le budget qu'il faut à tout prix occulter les points importants de ce budget.

On est en conseil municipal et c'est pour discuter des choses importantes. On ne va pas y passer la nuit ça c'est clair mais on va s'arrêter sur les choses importantes de ce budget.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est exactement ce que je vous propose.

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE présenté par madame FOLTRAN

Le Budget Primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses d'un exercice donné (année civile) sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal. C'est donc à la fois un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation.

Le Budget Primitif 2014 qui est soumis à votre approbation, regroupe les grands axes d'actions de la municipalité pour 2014, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 16 décembre 2013.

L'assemblée délibérante vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le Budget Primitif de la ville de Launaguet pour l'année 2014 s'équilibre en recettes et dépenses à 7 157 992 € pour la section de fonctionnement et à 2 033 592 € pour la section d'investissement.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Nous allons reprendre les points principaux de ce budget et nous répondrons à toutes les questions.

Reprise des résultats provisoires 2013 (page 14 du budget)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des recettes supérieures aux dépenses avec un solde positif de 107 067,21 € et un excédent reporté.
Donc en fonctionnement un résultat provisoire cumulé de 713 406,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Des dépenses supérieures aux recettes : 102 301,66 € en recettes,
224 367,17 € en dépenses

Il y a donc besoin d'un financement de 74 818,85 € auquel s'ajoute le besoin pour les restes à réaliser de 122 065,51 €

Donc en investissement un besoin de financement de 196 884,36 € qui sera financé par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Ce qui produit une recette pour le budget 2014 de 516 522,22 €.

Budget prévisionnel 2014

➤ Des recettes de fonctionnement à la baisse :

- Diminution annoncée des dotations de l'Etat. Nous avons estimé la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 75 000 € et celle de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à 31 000 €.
- Des produits des services qui évoluent lentement malgré la progression des effectifs. Nous avons davantage d'élèves qui fréquentent la restauration collective, les ALAE, le Centre de loisirs, l'école de musique, le service des portages de repas mais la mise en place des tarifs liés aux quotients familiaux, imposés par la CAF, entraîne des recettes plutôt stables.
- Une évolution faible des bases physiques et des dotations de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole (CUTM).
Nous n'avons pas encore reçu les nouvelles bases des impôts et nous donc avons affecté le 0,9 % de la loi de finances sur le dernier produit reçu fin 2013.
Les dotations de la CUTM seront revues après les élections avec un nouveau pacte financier.

➤ Des charges de fonctionnement qui progressent :

- Augmentation de la péréquation horizontale (FPIC) et du taux de la TVA
- Evolution des charges sur les salaires : retraite, CNAS....
- Evolution notable du prix de toutes les matières premières.

En dépit de ce déséquilibre entre les recettes et les dépenses nous proposons un budget avec une baisse des charges à caractère général. Le montant de la section de fonctionnement du budget 2014 est inférieur de 209 709 € à celui de 2013.

J'appuie les remerciements formulés par Madame le Maire tout à l'heure, pour les commissions et les services qui ont rendu des copies en fonctionnement à la baisse.

Je vous propose de commenter le budget à partir du tableau projeté à l'écran.
Le détail article par article se trouve en page 10 et 11 du budget annexé.

Nous commençons par la section de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	Évolution BP 2013/2014
002 – Excédent de fonctionnement reporté	516 522,22 €	- 14,8 %
Affectation des résultats 2013 vus précédemment.		
013 – Atténuations de charges	176 000,00 €	10,00 %
Remboursements d'assurance pour absences d'agents et financement de l'Etat pour les contrats aidés.		
042 – Opération d'ordre entre section	83 321,00 €	- 32,9 %
70 – Produits des services et domaines	588 240,78 €	3,1 %
On note une augmentation de la fréquentation de tous les services municipaux d'une centaine de participants depuis la rentrée de septembre. Toutefois l'augmentation de la recette est faible compte tenu des tarifs liés aux quotients familiaux.		
73 – Impôts et taxes	4 240 347.00 €	0,1 %
Ce chapitre recouvre les trois taxes d'impôt direct, l'attribution de compensation du Grand Toulouse (Ancienne taxe professionnelle) et la dotation de solidarité communautaire		
74 – Dotations et participations	1 471 648.00 €	- 5,6 %
Il s'agit des dotations et participations de l'Etat. Nous n'avons connaissance que de la Dotation nationale de péréquation qui est à la baisse. La page 13 montre le détail de ces dotations. Nous ne connaissons qu'au mois de mars le montant des autres dotations. Nous avons donc inscrit dans ce budget les montants de 2013,		
75– Autres produits de gestion courante	55 600.00 €	7,4 %
Loyers perçus par la commune (La poste, la gendarmerie).		
76 – Produits financiers	1 313.00 €	- 27,9 %
Recettes perçues de Toulouse Métropole pour le remboursement de prêts antérieurs à notre entrée dans l'EPCI concernant les compétences transférées.		
77 – Produits exceptionnels	25 000.00 €	- 54,5 %
Total Recettes de fonctionnement	7 157 992,00 €	- 2,8 %

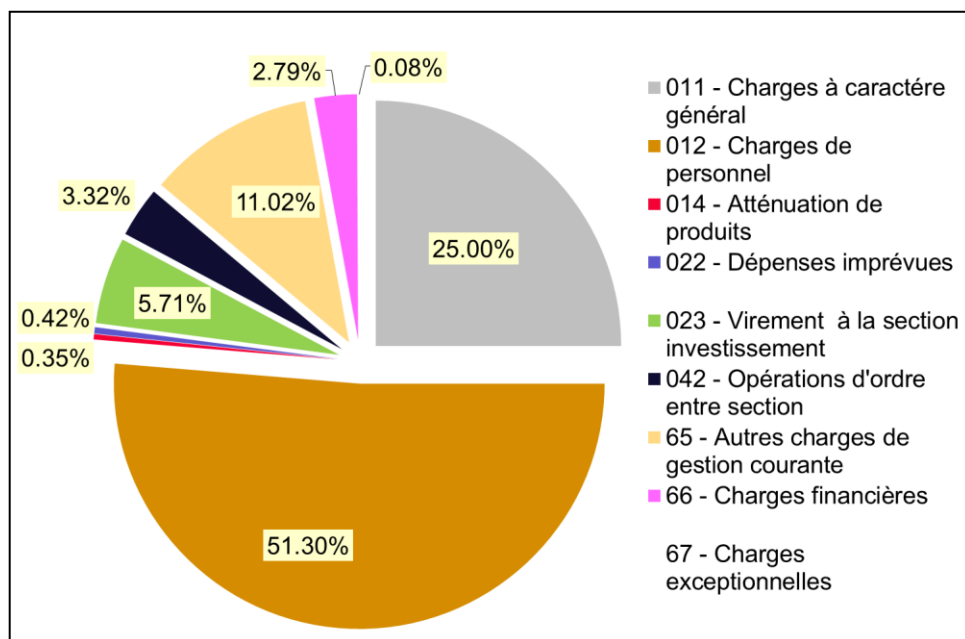
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	Évolution BP 2013/2014
011 – Charges à caractère général	1 789 586,00 €	Baisse de 5,4 %
012 – Charges de personnel	2 672 328,00 €	Baisse de 1,2 %
014 – Atténuation de produits	25 000.00 €	Baisse de 38,4%
Ce montant correspond au FPIC. Dans ce chapitre habituellement nous trouvons la pénalité de la loi SRU. Cette année la commune est exonérée de cette taxe car son montant est inférieur au financement par Toulouse Métropole des logements sociaux construits sur la commune. Le soutien financier versé couvre également l'année 2015 où nous serons encore exonérés. Cette exonération entraîne une baisse de 38,4 % de ce poste.		

022 – Dépenses imprévues	30 000.00 €	40,00 %
Baisse volontaire des dépenses imprévues car nous n'y avons jamais eu recours.		
023 – Virement à la section d'investissement	409 076.00 €	0,8 %
042 – Opérations d'ordre entre section	237 603,00 €	13,1 %
Les opérations d'ordre sont des dépenses de fonctionnement que l'on retrouvera en recettes d'investissement.		
65 – Autres Charges courantes	788 984,00 €	Baisse de 5,3 %
Subventions au CCAS et aux associations.		
66 - Charges financières	200 015,00 €	0,3 %
Intérêts de la dette. La première annuité de l'emprunt de 400 000 € souscrit en décembre 2013 sera versée en janvier 2015. Cette légère augmentation de 0,3 % correspond à des intérêts courus non échus.		
67 – Charges exceptionnelles	5 400,00 €	Baisse de 72,2 %
Subventions exceptionnelles aux associations : gros pourcentage de baisse mais non significatif sur des petits montants.		
Total Dépenses de fonctionnement	7 157 992,00 €	Baisse de 2,8 % sur l'ensemble des chapitres

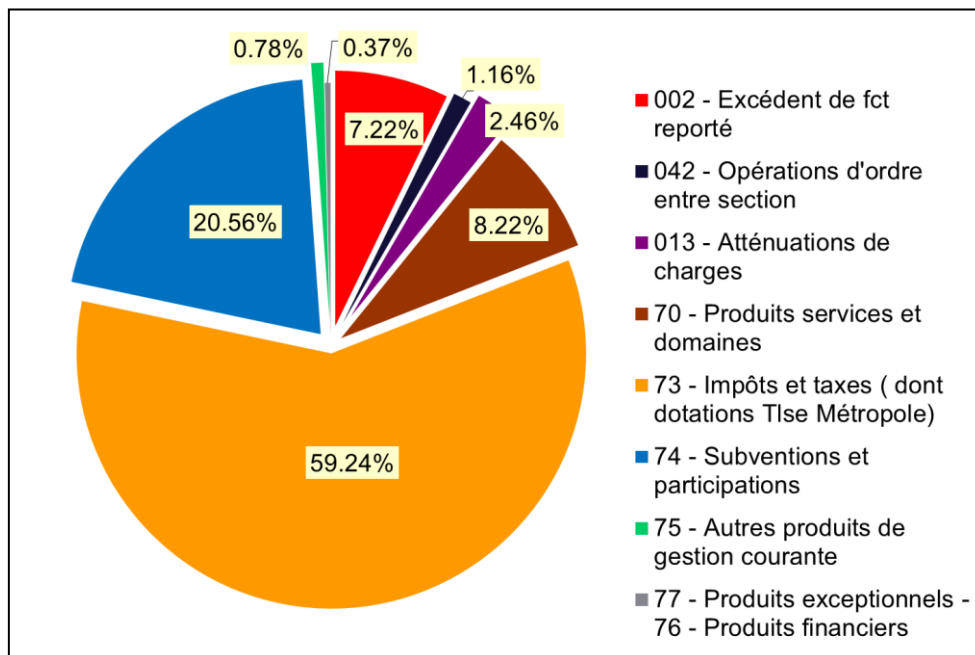
Le budget de fonctionnement est équilibré à **7 157 992,00 €** avec une baisse de 209 709 € par rapport à 2013 soit
- 2,8% sur l'ensemble des chapitres.

Des graphiques vous indiquent la répartition par nature selon la nomenclature M14

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (CHAPITRE 011 à 67)



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (CHAPITRE 002 à 77)



Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que vous avez des questions sur la section de fonctionnement ?

Monsieur Richard LARGETEAU

J'ai une remarque que nous avons vu en commission finances. On est exonéré de la pénalité de la loi SRU en 2014 et aussi en 2015 selon ce que vous avez dit ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ensuite je voudrais faire une remarque sur le CCAS. L'année dernière nous avons versé une subvention de 532 000 € et cette année vous avez revu cette subvention à la baisse soit 500 000 € alors qu'il y a plus de gens qui sont en difficulté.

Madame Arlette SYLVESTRE

Au CCAS ce n'est pas ça la part la plus importante du budget.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ce n'est pas ça l'important, le CCAS ça sert à quoi alors ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Réfléchissez, pensez vous que l'on puisse se permettre d'aider nos concitoyens à hauteur de 500 000 € ?

Monsieur Richard LARGETEAU

Non, mais je sais qu'il y a de plus en plus de gens qui sont en difficulté. J'aimerais savoir combien de personnes nous avons aidées l'année dernière au CCAS et quelle est l'évolution depuis quelques années de l'aide apportée aux personnes. Une aide directe et il y a aussi une aide plus indirecte et qui est plus difficile à chiffrer.

En tout état de cause voir cette subvention à la baisse me semble risquée et incohérent par rapport à ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays depuis quelques années.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est bien ce que je dis, vous n'avez pas bien compris le contenu de la gestion du CCAS. Les aides fournies par le CCAS sont une infime partie du budget, elles représentent à peine 10 %.

Madame Aline FOLTRAN

Je vous rappelle que le CCAS gère les quatre structures de la Maison de la petite enfance (accueils collectif, occasionnel, familial et le RAM), le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les ateliers mémoire et gymnastique adaptée mis en place pour les aînés et les aides. La grosse majorité de la dépense du CCAS c'est la Maison de la petite enfance.

Je rappelle que les recettes sont :

- la subvention de la mairie (500 000 € pour 2014),
- les aides de la Caisse d'Allocations Familiales,
- les recettes des parents.

Dans le cadre des réductions des frais de fonctionnement nous avons inscrit la somme de 500 000€ avec la même démarche effectuée par le personnel de la petite enfance. Il n'est pas envisagé de « grignoter » sur les aides mais plutôt sur le fonctionnement quotidien.

La MPE a adhéré aux mêmes marchés que la ville pour faire des économies sur certains postes.

Monsieur Richard LARGETEAU

En tout état de cause pouvez-vous finir de répondre à ma question, à savoir le nombre de personnes aidées au CCAS ?

Monsieur Gilles LACOMBE

Ce n'était pas le sujet de ce jour et je ne peux pas vous dire de mémoire combien de personnes ont été aidées en 2013. En revanche je peux dire Monsieur Largeteau, que l' élu de votre équipe qui siège au Conseil d'Administration du CCAS et en commission d'action sociale pourrait vous donner ces indications.

J'ajouterais que les aides s'élèvent à 18 600 € cette année et qu'elles restent stables justement parce que nous avons une conseillère qui oriente bien les dossiers. Nous ne faisons pas de dépenses inconsidérées, ce sont des dépenses bien ciblées.

Monsieur Richard LARGETEAU

Le budget du CCAS sera étudié la semaine prochaine et nous n'avons pas toutes les informations aujourd'hui.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je voudrais préciser que le CCAS est un organe paritaire puisqu'il y a autant d'élus qui siègent que de personnes de la société civile. Il y a obligation que toute composante du Conseil Municipal soit représentée dans le CCAS ; Tout le monde ici peut avoir ce type d'information.

Madame Véronique ALBELDA

Il faut quand même dire que de toute façon les aides représentent une toute petite partie du budget des CCAS. Cependant l'année dernière, et j'étais absente ce jour-là, il a bien été voté la baisse des aides aux familles. Donc je suis désolée de le dire, mais il y a aussi une baisse des aides même si vous ne voulez pas l'avouer.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Madame Albelda a dit pratiquement ce que je voulais développer. Depuis 2008, comme vous l'avez dit, j'avais en tête que le chiffre était de 17000 € et là vous êtes à 18000 €. Vu la crise actuelle qui s'aggrave, cette augmentation paraît faible.

En 2012, pour répondre à Monsieur Largeteau, le budget du CCAS était de 501 000 €. Vous budgétisez 500 000 € donc une somme inférieure au réalisé 2012.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame Foltran vous a expliqué pourquoi et nous n'allons pas revenir dessus. Ensuite pour les aides, Monsieur Glockseisen, vous n'êtes pas au CCAS et vous ne savez pas ce qui s'y passe.

Je voudrais dire que toutes les demandes que nous avons reçues ont été honorées. Je m'inscris totalement en faux et je veux que ce soit mentionné dans ce procès-verbal ; toutes les demandes d'aides qui ont été faites et qui étaient recevables ont été honorées.

Pourquoi le montant global des aides n'augmente pas ? Monsieur Lacombe l'a dit et on l'a dit plusieurs fois pendant le mandat. Nous avons engagé une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui fait un travail extraordinaire et qui permet, grâce à un suivi individuel, de pouvoir faire des orientations, d'aider à l'apprentissage de la gestion de son budget, de faire que les personnes qui sont en difficultés, retrouvent, elles-mêmes, le chemin d'une meilleure gestion de leurs deniers.

Je crois que c'est extrêmement important. C'est-à-dire que nous sortons les gens de l'assistanat pour les placer dans une démarche positive vis-à-vis d'eux-mêmes. Je crois qu'aujourd'hui on devrait plutôt saluer la démarche que nous faisons depuis 2008 en ayant fait le choix de financer l'emploi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui rend les gens autonomes, acteurs et pas assistés. Monsieur Glockseisen je m'inscris en faux.

Madame Véronique ALBELDA

Moi aussi, je m'inscris en faux parce que c'est drôlement « gonflé » ce que vous êtes en train de dire. Ce qu'il faut savoir et ce que les gens ne savent pas ici, c'est qu'il faut avoir des dettes pour être aidé par le CCAS.

Madame Albelda cite une famille qu'elle connaît personnellement en exemple.

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur Lacombe va vous donner une explication et on arrêtera le débat là-dessus. Nous ne sommes pas en CCAS et vous confondez les lieux.

Monsieur Gilles LACOMBE

Je crois qu'il faut expliquer une bonne fois pour toute la différence qu'il y a entre le caritatif et le social. Je constate aujourd'hui que Madame Albelda, six ans après, n'a toujours pas compris cette différence. Le

Conseil d'administration du CCAS n'est pas un organe caritatif. Un organe caritatif c'est le secours populaire, le secours catholique et d'autres.

En cas de vraies souffrances nous avons la possibilité de délivrer des chèques services. Cela c'est une chose.

Madame Véronique ALBELDA

... inaudible car sans micro ...

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous n'avons pas à parler de cas particulier. Nous sommes en Conseil Municipal et ce n'est pas à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nous sommes en train de présenter le budget de la ville.

Madame Véronique ALBELDA

... inaudible car sans micro ...

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous arrête. Nous ne sommes pas au CCAS.

Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Nous avons dérivé, nous étions sur le budget. On ne va pas « pourrir » la situation de ce dernier Conseil Municipal en parlant de tout et de rien.

Certains trouvent le budget du CCAS insuffisant, si vous avez des griefs vous les formulerez au Conseil d'administration du CCAS où vous pourrez dire tout ce que vous avez à dire sur ce qui ne va pas.

Le budget de la ville attribue une subvention de 500 000 € au CCAS. Madame Foltran nous a dit ce que recouvrait le CCAS.

On clot la discussion sur des cas particuliers. Oui il y a des règles pour avoir les aides du CCAS et quand les personnes ne correspondent pas aux critères, elles ne les perçoivent pas.

Nous revenons au budget.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'aimerais avoir des précisions Madame Foltran ou Madame le Maire, comme vous voulez, concernant le chapitre 012 – charges de personnel. Pour mémoire le budget précédent était de 3 715 000 € avec une proposition de 3 672 000 €. Vous aviez dit que ces 1,2 % en moins étaient identifiés au niveau du chantier d'insertion mais je n'ai pas bien compris et il faudrait me l'expliquer. Ensuite je me permettrais de poser une autre question.

Madame Aline FOLTRAN

Vous avez posé cette question à la commission finances de lundi 10. Vous avez eu la réponse, et je vous l'avais déjà donné et vous m'avez répondu : « oui c'est vrai ».

Monsieur Georges DENEUVILLE

Mais vous n'avez pas dit le montant.

Madame Aline FOLTRAN

Je n'ai pas dit de montant. Je vous ai dit qu'il y avait une baisse parce que nous avons budgétisé le chantier d'insertion pour six mois seulement.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Un écart de 42 000 €, ce n'est pas possible que cela ne corresponde qu'au chantier d'insertion.

Madame Aline FOLTRAN

Mais si, il y a un encadrant et six personnes.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Au niveau de toutes les charges de personnel chaque année, si on reprend 2010, 2011 et 2012 il y a une évolution régulière de 6 %, cette année vous faites moins 1,2 % en charge de personnel. J'aimerais que vous me précisiez où vous avez inclus le GVT, ce qui correspond au glissement vieillissement technicité. Ce qui veut dire qu'en toute logique il doit y avoir entre 2 et 3 % par an. Si vous faites moins 1, si vous n'incluez pas ces 3 % en plus, il va falloir me dire où cela passe.

Madame Arlette SYLVESTRE

D'habitude vous trouvez que ça augmente et ça ne va pas, et cette fois-ci ça baisse et ça ne va pas non plus. Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Vous imaginez bien que dans la préparation du budget, toutes les augmentations et l'effet GVT sont prévus à l'intérieur.

Nous ne pouvons pas rentrer dans le détail mais il y a quelques éléments qui contribuent à cette baisse : par exemple un agent de catégorie B à la cuisine qui est parti à la retraite et qui est remplacé par un agent de catégorie C. L'écart de salaire n'est pas négligeable.

Mais imaginez bien que cette proposition de budget permet de payer le personnel municipal. Faites confiance au personnel municipal qui saura défendre ses droits. Je vous rappelle que les fonctionnaires augmentent régulièrement selon des règles encadrées auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire.

Si cette somme est inscrite au budget c'est qu'elle est juste.

Madame Aline FOLTRAN

Je confirme. Le GVT a été prévu et je suppose que vous avez regardé l'ordre du jour jusqu'au bout. Vous avez pu voir que nous allons proposer tout à l'heure en ressources humaines des postes à l'ouverture suite à des augmentations de grade et rassurez-vous tout a été compté. Il y a une baisse parce qu'il n'y avait que six mois de chantier d'insertion.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a six mois alors que l'année dernière il y avait un an. Cela fait la moitié de l'année pour le chantier d'insertion ce qui représente une somme très importante. Cela on l'a expliqué plusieurs fois.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Tout ça on l'a entendu pour le chantier d'insertion. Votre budget aujourd'hui, vous n'arriverez pas à tenir parce que quand je vois que les rémunérations ont baissées et que vous prévoyez quand même le GVT. C'est marqué, lisez-le.

Madame Arlette SYLVESTRE

On ne vous a jamais dit que les rémunérations avaient baissées. On vous a dit que la masse budgétaire globale affectée au personnel avait baissé et on vous explique pourquoi.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Si on reprend la page 11, de 617 308 à 592 387 donc ça a baissé. Si on prend une moyenne de 3 % + le -1 cela fait au moins une baisse de 4 % sur l'année 2014. Moi je peux vous assurer que ce que vous me proposez aujourd'hui dans votre budget comme tous les ans vous n'arriverez pas à le tenir.

Madame Arlette SYLVESTRE

Contrairement à ce que vous venez de dire nous avons toujours tenu notre budget sur les charges de personnels sauf accident majeur.

Je pense que l'on peut faire là aussi confiance aux services qui ont préparé ce budget.

Vous imaginez bien que payer le personnel c'est quand même le premier devoir que nous avons dans cette collectivité. On ne peut pas imaginer que le service public s'arrête tout d'un coup et que les fonctionnaires ne puissent plus travailler. Cela ne s'est jamais produit nulle part les fonctionnaires seront payés et on a prévu l'argent pour les payer. Ne laissez pas croire que l'on n'a pas prévu l'argent pour payer les fonctionnaires.

On continue ou vous avez d'autres questions ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Quand je parle de votre budget il s'agit de votre budget général parce qu'avec ce que vous proposez, bien entendu que vous arriverez à avoir l'équilibre de vos chiffres, mais vous ne tiendrez pas tout ce que vous proposez. Ce sera complètement dévié.

Madame Arlette SYLVESTRE

Comment ce sera dévié, de quelle manière ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Comme ce que vous venez de faire sur la première présentation, avec des frais d'investissement qui se seront pas tenus, avec des reports d'année en année qui seront faits.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vais le dire encore une fois, vous n'avez toujours pas compris comment marche le budget public. Ce qui est affecté pour acheter un crayon ne peut pas servir à acheter un téléphone. Les comptes sont étanches. Si nous avons mis cette somme pour payer le personnel on ne peut pas prendre ailleurs pour payer le personnel. Ne laissez pas croire que l'on « tripote ».

Les chapitres sont affectés, il y a un double contrôle, un contrôle interne et un contrôle à la trésorerie. Et un autre contrôle même puisque la Chambre Régionale des Comptes est amenée à contrôler la trésorerie.

Madame Foltran se casse la tête à préparer avec Madame Berradja des chapitres qui sont étanches entre eux et vous laissez croire que l'on s'arrange. Cette somme est affectée au personnel et elle servira au personnel et à rien d'autre. Et rien ne pourra grossir cette somme.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous verrez que votre budget comme tous les ans ne tiendra pas et vous ferez des déséquilibres.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela fait trente ans que l'on fait des budgets et on n'a jamais eu des problèmes. Ce n'est pas aujourd'hui pour le dernier budget de ce mandat que vous allez nous dire que l'on ne sait pas faire des budgets.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Tous les ans

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce que vous n'avez pas compris.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Votre fonctionnement est ce qu'il est. Vous en avez fait la preuve pendant de nombreuses années.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je vais quand même abonder dans votre sens Arlette. Je dirai que le budget d'Arlette il a fait de très gros progrès ce dernier trimestre. On constate que dans la section de fonctionnement on a une baisse dans le chapitre des charges à caractère général.

Elle a bataillé ces dernières années pour obtenir ce résultat, et elle y est arrivée.

Madame Arlette SYLVESTRE

Tiens un compliment !

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

J'ai mon tableau excel et il ne m'a pas fallu deux heures pour éplucher votre budget primitif 2014. Cela m'a pris peut être un quart d'heure. Cela m'a pris le temps de saisir. Le travail il faut le faire sur la durée. On ne se réveille pas la veille pour le lendemain.

Si vous faites sur la durée, il y a juste à remplir des colonnes.

C'est vrai que vous avez maîtrisé les charges à caractère général et c'est une bonne chose.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le vote du budget est un moment important. Avez-vous d'autres questions sur la section de fonctionnement ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Qu'est-ce que c'est que le 74718 - Autres. Il était à 27 000 € et il passe à 48 000 €.

Madame Aline FOLTRAN

Ce sont des recettes de l'Etat. Le détail du chapitre 74718 se trouve page 13

Madame Arlette SYLVESTRE

On continue sur la section d'investissement ?

Madame Aline FOLTRAN

Le tableau projeté sur l'écran fait un rappel des principaux investissements déjà programmés en 2013 :

- tennis couverts,
- consolidation des murs et des fondations de l'église,
- gros entretiens sur des bâtiments communaux (maintien en état du patrimoine communal, renouvellement du matériel en fin de vie).

Dans le débat d'orientations budgétaires Madame le Maire vous avait parlé de l'inscription de l'étude de diagnostic pour la réhabilitation des dépendances du château et nous ajoutons l'inscription dans les grosses dépenses 2014 de deux bâtiments modulaires pour l'école maternelle Arthur Rimbaud afin d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants aux ALAE.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Il y a combien là ?

Madame Aline FOLTRAN

On va le voir en détail tout à l'heure, c'est inscrit dans les dépenses opération par opération.

Je vous présente la section d'investissement.

Cette section d'investissement sera financée par :

- 1 189 580,46 € de ressources propres à l'exercice (détail page 48 de la M14),
- 531 445,83 € de dépenses financières (emprunts, déficit reporté et dépenses imprévues).

Donc un solde positif de 658 134,63 € qui permet de payer l'annuité de la dette. Vous savez que pour une bonne trésorerie le solde doit être positif et couvrir l'annuité du capital de la dette, ce qui est le cas.

Vue d'ensemble sur les dépenses d'équipement :

DEPENSES		RECETTES	
Répartition	BP + RAR	Chapitre	BP + RAR
Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	352 805.98 €	Dotations (FCTVA, TLE) Et excédent de fonctionnement	286 884.36 €
Opérations d'équipement	1 500 646.17 €	Subventions	433 301.66 €
Dépenses imprévues	22 000.00 €	Emprunt d'équilibre et cautions Autres immos financières	410 709.88 € 16 017.10 €
		Produit des cessions (Estimation de vente d'un terrain)	240 000.00 €

		du domaine privé communal pour le Bun à la CUTM et d'un local aveugle que la commune détient au lotissement des mirabelles).	
Dépenses réelles	1 875 452.15 €	Recettes réelles	1 386 913.00 €
Dépenses d'ordre (travaux réalisés en régie et reprises des subventions)	83 321.00 €	Recettes d'ordre (virement section de fonctionnement et dotations aux amortissements)	646 679.00 €
DEFICIT REPORTE Besoins de financement en investissement.	74 818.85 €	EXCEDENT REPORTE	-----
TOTAL DEPENSES	2 033 592.00 €	TOTAL RECETTES	2 033 592.00 €

Les restes à réaliser :

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT EN EUROS	RAR	PRÉVU	TOTAL
20 – Travaux, aménagement terrain, autres bâtiments (étude des fissures à l'église et mise en conformité des bâtiments communaux)	27 723.86	300 550.00	328 273.86
21 – Equipement des services (achat serveur et logiciel urba.)	42 080.56	102 933.00	325 013.56
22 – Travaux, équipement des écoles (divers achats)	37 150.91	284 806.00	141 956.91
23 – Travaux, équipement cantines (achat armoire positive à la Maternelle A.Rimaud)	1 889.68	25 940.00	27 829.68
24 – Travaux et équipements sportifs (pose de rideaux métalliques au stade et divers équipements)	2 600.30	44 550.00	47 150.30
25 – Voirie / urbanisation / réseaux	0.00	0.00	0.00
26 – Aménagement espaces publics (environnement et maîtrise d'œuvre de la signalétique)	14 326.97	8 000.00	22 26.97
27 – Aires de jeux (sécurisation)	10 929.05	0.00	10 929.05
28 – Travaux château et dépendances (reprises murs d'enceinte, des cheneaux de l'hôtel de ville et le plafond de la salle de l'orangerie).	37 519.98	9 500.00	47 019.98
37 – Jardins familiaux (Mission de contrôle technique)	299.00	0.00	299.00
38 – Tennis couverts (Bureau d'études et missions de contrôle, de sécurité et de protection de la santé)	49 846.86	500 000.00	549 846.86
TOTAL	224 367.17	1 276 279.00	1 500 646.17

Des recettes de 102 301,66 € attendues de subventions qui ont déjà été notifiées.

Mais un besoin de financement de restes à réaliser puisque les recettes ne couvrent pas toutes les dépenses qui s'élèvent à 224 367,17 €

Nouvelles opérations d'investissement

Analysées opération par opération. Détails de ces opérations à partir de la page 19 de la M 14

Opération 20	Travaux de confortement de l'église	230 000 €	300 550 €
	Travaux d'étanchéité toiture terrasse CLSH	23 000 €	
	Mise aux normes parafoudre et travaux accessibilité église	9 930 €	
	Isolation des combles (club 3 ^{ème} âge, gendarmerie et école de musique)	4 000 €	

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Madame Foltran vous allez un peu trop vite sur l'église. Peut-être que vous allez lui faire plus de mal que de bien. Vous êtes partis pour l'abîmer plus qu'autre chose. Nous allons en reparler tout à l'heure.

Madame Arlette SYLVESTRE

On parle de l'église maintenant et nous n'allons pas en reparler après.

Je crois que nous l'avions évoqué lors d'un précédent Conseil puisque nous avons inscrit les études en 2013. L'église s'affaisse. Il y a eu de très nombreux travaux réalisés ces quinze dernières années dans l'église et après les études précises réalisées nous connaissons maintenant la nature des désordres. Nous allons lancer un marché pour faire ces travaux.

Les entreprises, au vu des études, nous feront plusieurs propositions parce qu'il y a plusieurs techniques possibles. Nous analyserons les techniques qui seront proposées par les entreprises.

Nous sommes dans le traditionnel de la marche d'une commune, c'est-à-dire qu'il y a un bâtiment communal qui a des problèmes, on fait l'étude, on lance le marché et on le répare. Je vais vous donner la parole mais l'église c'est comme un autre bâtiment. Allez-y Monsieur Glockseisen.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

La chance que l'on a c'est que l'on est tombé sur deux supers bureaux d'études. Pour l'église il y a une étude qui a été menée, et elle montre quoi cette étude ? Je vais vous le dire.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non je regrette, on arrête Monsieur Glockseisen. Nous ne sommes pas ici pour étudier les dossiers techniques l'un après l'autre. Vous avez toujours confondu. En Conseil Municipal, nous avons un ordre du jour et des délibérations à prendre. Nous ne sommes pas ici pour parler des désordres de l'église et étudier les résultats des bureaux d'études. Nous sommes dans le budget et on prévoit 230 000 € pour les confortements de l'église.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est une erreur.

Madame Arlette SYLVESTRE

Et bien vous voterez contre.

Personne ici n'a vu l'étude et vous pouvez raconter ce que vous voulez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN veut distribuer un document.

Non, vous le donnerez dans les endroits où vous devez le donner mais vous ne le donnerez pas ici parce qu'on n'est pas en train de parler du marché de l'église.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Une minute. Pour l'église vous avez fait faire une étude de la charpente. Qu'est-ce qu'elle fait cette charpente ? Elle est en train de pousser les murs. Le problème il n'est que là. Il faut donc conforter la charpente, la remettre en état et la consolider.

Après il faut regarder comment les murs travaillent. Mais ce n'est pas une question de fondations.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'ai demandé la parole parce que je pense que vous abusez encore une fois pour pouvoir voter à la fin votre proposition, même 230 000 € si ça ne vous semble pas énorme, pour nous oui. Je pense qu'un peu plus de détails comme l'a fait Monsieur Glockseisen.

Madame Arlette SYLVESTRE

Mais ce n'est pas ici Monsieur Deneuille, nous ne sommes pas en train de parler de l'église.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous vous fourvoyez là.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le jour où on parlera de l'église, vous pourrez exprimer votre point de vue. Dans l'immédiat il s'agit d'inscrire une somme au budget pour avoir la possibilité d'effectuer les travaux le moment venu.

Cette discussion aura lieu en commission puis en Conseil Municipal avant de lancer le marché. Inscrire une somme au budget cela ne veut pas dire la dépenser. Si on s'apercevait que ce bureau d'études, que vous trouvez excellent, a fait des erreurs dans les calculs....

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Il n'a fait aucune erreur, c'est la stratégie que vous allez prendre qui est mauvaise.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous ai dit que nous n'avions pas arrêté la stratégie. Nous avons seulement une étude.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous mettez des sommes sans savoir ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Le bureau d'études a évalué un montant approximatif et nous inscrivons cette somme par prudence et vous savez très bien que si on n'a pas besoin de la dépenser, on ne la dépensera pas.

Nous ne sommes pas en train de voter des dépenses, nous sommes en train de voter un budget prévisionnel, avec des réserves financières affectées à un certain objet.

Si nous n'avons pas besoin de mettre 230 000 € à l'église, tout le monde sera satisfait, on récupérera de l'argent.

Est-ce qu'il y a d'autre question ?

Pas de question. On passe à l'opération suivante.

Madame Aline FOLTRAN

Opération 21	Equipements des services, dont : Renouvellement matériels espaces verts, sécurité, Evolution logiciels élections / état-civil Véhicule police municipale (2 roues)	26 285 € 10 274 € 4 500 €	102 933 €
Opération 22	Travaux et Equipements des écoles : Achat bâtiment modulaire pour l'Alae de la maternelle Arthur Rimbaud Réfection cour des écoles Diagnostic/études réfection toiture Isolation des combles de plusieurs sites scolaires Electrification volets roulants et achat stores pour classes des Sables Mise en peinture classe maternelle Les Sables en raison d'une ouverture de classe sur ce site	180 000 € 50 600 € 15 000 € 10 225 € 6 885 € 5 500 €	284 806 €

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a des questions sur les opérations 21 et 22 ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Le modulaire c'est quoi, c'est combien de surface pour 180 000 € ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Deux fois 60 m².

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous pourriez quand même chercher un peu plus pour avoir moins cher. 80 m² ça vaut 45 000 €.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas un abri de chantier !

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Mais non, quelque chose en dur qui existe dans les pays nordiques et ça marche très bien dans les pays nordiques.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est un bâtiment pour des scolaires qui doit être agréé par l'Education Nationale et par la PMI parce que c'est la maternelle. Ce bâtiment qui accueillera des enfants de trois à six ans doit obéir à la réglementation thermique 2012 et respecter différentes règles et normes.

Je rappelle que dans cette somme, il y a le coût de la dalle pour l'installer et de tous les réseaux.

Madame Véronique ALBELDA

Puisque c'est mon métier, je voudrais savoir combien il y a de volets roulants et de stores prévus dans les 6 885 € s'il vous plait ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame BARKA n'est pas là et elle saurait vous le dire. Il s'agit d'une école construire il y a dix ans, avec de très grandes fenêtres. Le personnel les ferme mécaniquement depuis le début mais ça devient compliqué. Il nous a semblé important de les électrifier pour que le personnel travaille dans de meilleures conditions. Ça ne répond pas à votre question parce que je ne sais pas y répondre.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pour l'achat des bâtiments modulaires est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu louer des bâtiments comme des « Algéco », qui sont aux normes pour accueillir des enfants et qui coûtent beaucoup moins chers, et ainsi reporter cette dépense éventuelle sur d'autres années ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne suis pas sûre que sur les années suivantes nous ayons des budgets qui soient plus florissants. Plusieurs réponses : la location impacte le budget de fonctionnement. Nous avons vu que les dépenses de fonctionnement étaient celles qu'il fallait contraindre. Tout ce qui sera pris en plus sur le fonctionnement va annuler les efforts qui ont été loués tout à l'heure. Ensuite quand on achète des bâtiments modulaires, on a une subvention de 30 % de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'un prêt à taux zéro. De plus comme il s'agit d'équipement pour des périscolaires nous aurons peut-être une subvention du Conseil Général. Nous n'aurons pas toutes ces aides pour des bâtiments loués et c'est quand même à fonds perdu.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pour la subvention du Conseil Général, comme maintenant les règles ont changé et que le Conseil Général ne va donner qu'une seule subvention par an...

Madame Arlette SYLVESTRE

Tout ce qui concerne les bâtiments scolaires est une programmation à part du Conseil Général que l'on doit effectuer par avance. Une opération par an c'est hors bâtiments scolaires, et on pense, hors église également. Nous sommes en train de nous renseigner.

Vous l'avez compris, nous n'avons pas encore fait les travaux à l'église et nous sommes en train de voir quelles pourraient être nos recettes avant de faire les dépenses. C'est ce que nous essayons de faire en général.

Pour l'église nous n'avons pas encore la réponse mais pour l'école c'est certain, il y a une programmation à côté de l'opération annuelle.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour répondre à Monsieur Largeteau, ce qu'il faut pour ces bâtiments modulaires, c'est que demain si on n'en a plus besoin dans les écoles on puisse les utiliser ailleurs. La commune va continuer à croître, on ne peut pas l'empêcher, au niveau de sa population, de tous ses besoins et de ses équipements collectifs donc. On peut les déplacer sans problème sur la commune.

Madame Arlette SYLVESTRE

On est tous d'accord. On continue.

Madame Aline FOLTRAN

Opération 23	Travaux et équipements des cantines :		25 940 €
	Achat cellule de refroidissement puisque le nombre de rationnaires a augmenté	10 000 €	
	Achat laveuse à capot	7 000 €	
	Acquisitions diverses dont chariots	5 300 €	
	Toiture sur local poubelles	3 640 €	

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ça permet de faire des gains de productivité quand même parce que tout ce matériel il existe ou pas à l'heure actuelle ?

Madame Aline FOLTRAN

La laveuse à capot existe mais elle est hors service. Les chariots c'est parce qu'il y a davantage de rationnaires à servir et certains ne sont plus aux normes d'hygiène (peinture s'écaille). Il faut prendre de l'inox, et on en renouvelle tous les ans.

Une seconde cellule de refroidissement est nécessaire pour stocker les entrées froides dans de bonnes conditions d'hygiène puisqu'il y a davantage de rationnaires.

Madame Véronique ALBELDA

Lorsque l'on s'est occupé de refaire la cuisine centrale il avait été prévu par un gros bureau d'études un gros projet qui prévoyait le changement des machines, un équipement à la pointe évidemment, à Launaguet on est toujours très à la pointe. Je suis étonnée que très rapidement après l'installation de la cuisine centrale on ait à nouveau des achats pour les cantines qui représentent une somme assez conséquente.

Madame Aline FOLTRAN

Vous faites de l'ironie sur les choses qui ont été étudiées. Les cuisines centrales ont été refaites en 2008/2009 et nous avons récupéré tout ce qu'il y avait dans les anciennes cuisines. Nous l'avons dit à plusieurs reprises puisque vous avez fait la même remarque l'année dernière quand on remplaçait du matériel qui nous avait laissé tomber.

Quand le matériel a plus de 10 ou 15 ans, pour un lave-vaisselle ou autre, il faut le remplacer. Par contre pour la cellule de refroidissement, c'est un équipement supplémentaire parce qu'il y a davantage de rationnaires et nous avons à respecter des normes d'hygiène. Nous avons déjà utilisé tout ce qui avait pu l'être, je parle aussi des cuisines satellites.

On continue.

Opération 24	Travaux et équipements sportifs :		44 550 €
	Achats 4 buts à 7, tatamis judo	16 100 €	
	Piétonnier à l'entrée stade/parking	9 100 €	
	Remplacement de la porte vitrée vestiaires stade	2 250 €	
	Réfection des fissures des courts tennis 1 et 2	2 100 €	

Monsieur Richard LARGETEAU

Je suis étonné de ne pas voir apparaître dans ces équipements sportifs les travaux qui seront faits en septembre ou octobre pour l'éclairage du stade.

Madame Aline FOLTRAN

On vous l'a expliqué en commission des finances quand vous avez posé la question. Le SDEHG n'apparaît pas en investissement mais dans le chapitre 65 du fonctionnement.

Madame Véronique ALBELDA

Le remplacement de la porte vitrée au stade, c'est du à un cambriolage ou une usure, à quelque chose ?

Monsieur Pascal PAQUELET

C'est du à l'usure. C'est une porte vitrée battante et à force d'être utilisée, elle est usée et elle commence à se dégonder.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour les petits travaux, pensez aux entreprises locales quand même.

Madame Aline FOLTRAN

Opération 26	Aménagement des espaces publics : (Mobilier espaces publics et plantations d'arbres)		8 000 €
Opération 28	Travaux château et dépendances : (diagnostic de solidité et d'état sanitaire des dépendances dans le parc du château)		9 500 €
Opération 38	Tennis couverts : Crédits « proposition nouvelles » (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) Il est proposé de détailler lors de la délibération spécifique qui concerne les tennis couverts et l'AP/CP Le détail se trouve page 52 de la M14.		500 000 €

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

En ce qui concerne les tennis couverts, il me semble qu'il y a d'autres priorités et d'autres investissements plus urgents.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame Foltran a dit qu'on en parlerait tout à l'heure mais je vais en dire un mot parce que c'est en train de s'agiter.

Le financement des tennis couverts est programmé sur deux exercices budgétaires. Nous avons inscrits aussi les subventions, nous le verrons dans l'AP/CP.

Comme nous l'avons toujours dit et nous le maintenons, nous avons fait la démarche de l'étude de ces tennis qui a été très longue, je dirai tout à l'heure pourquoi. Nous avons déposé le permis de construire qui a été obtenu.

Aujourd'hui nous allons lancer le marché de travaux. En fonction du montant des travaux et des subventions qui seront allouées, le Conseil Municipal qui sera en place devra réfléchir avec ces deux données, les dépenses et les recettes. Il aura à décider à ce moment-là s'il fait ou non les tennis.

Aujourd'hui on n'est pas en train de dire qu'on le fait, c'est la même question que l'église, on met une réserve au cas où on aurait la possibilité de les faire si on a une subvention suffisamment importante.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, on ne prend pas de décision, on prévoit l'avenir et on agit avec prudence.

Je voudrais préciser, parce que j'ai entendu des choses ahurissantes, des terrains de tennis couverts à 500 000 € à cet endroit-là ça n'existe pas. Je l'ai dit à plusieurs reprises, il y a des contraintes très fortes qui font monter les coûts de 20 à 30 %. On est dans une zone marécageuse, il faut aller faire des piliers dans le sous-sol et il y a plus de trente piliers, donc il faut creuser très bas, et comme on est dans une zone inondable il faut monter le bâtiment à 50 cm au-dessus du sol. Creuser très bas et se mettre hors d'eau.

Il est évident que ces choses coûtent cher. A cet endroit-là personne ne fera de tennis à 500 000 €. Il faut être clair, il ne faut pas mentir, il ne faut pas raconter des salades. 500 000 € c'est un hangar posé quelque part, sans le socle, sans les réseaux, sans rien du tout. Je tenais à le préciser.

Monsieur Pascal PAQUELET

J'ajouterai que l'on est à côté d'habitations et que l'on a une isolation phonique à respecter. C'est pour cela d'ailleurs que l'on a déjà l'accord de la Fédération Française de Tennis qui accorde la subvention à cause de cette isolation.

Il ne faut pas dire n'importe quoi parce que si on prétend avoir un chiffrage à 500 000 €, il aurait fallu me l'apporter. Aujourd'hui je n'ai pas eu du tout cette approche. Les tennis à 500 000 € que l'on aurait pu imaginer c'est comme l'a dit Madame le Maire, c'est sans les réseaux, sans la déviation de la piste cyclable, sans l'éclairage et sans l'extension pour mettre les tribunes.

Madame Arlette SYLVESTRE

J'ai en effet oublié de dire ce que Monsieur Paquetet vient de rappeler, il faut changer l'éclairage et dévier la piste cyclable.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je tiens à préciser qu'on ne raconte pas n'importe quoi. On vous a rendu le dossier il y a plusieurs mois dans lequel des estimations ont été validées par la Fédération Française de Tennis.

On avait des estimations qui tournaient entre 450 000 € et 600 000 €. Que vous dites que 30 % de plus que 450 000 €, oui effectivement cela peut monter jusqu'à 600 000 €. L'architecte a fait une estimation à plus de 900 000 €, ça c'est la vérité. Ne dites pas que l'on raconte n'importe quoi parce que c'est inadmissible ce que vous dites.

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui c'est la réalité. L'estimation que vous évoquez est incomplète, il manque tous les à-côtés qui sont nombreux à cet endroit. Présenter les tennis de manière tronquée c'est ça qui est inadmissible.

Monsieur Pascal PAQUELET

Le devis dont on parle, qui était de 580 000 € à l'époque, date de six ans puisque c'était au début du mandat. On peut donc imaginer que les prix ont monté depuis.

Si on fait référence à la personne qui avait présenté ce devis l'architecte n'a pas voulu le retenir parce qu'il n'avait jamais fait de terrain de tennis dans la région.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour conclure, entre l'église et les tennis il y a quand même une sacrée différence. D'un côté il y a la sécurité des usagers et de l'autre côté il n'y a pas de sécurité du tout, juste des tennis.

Je vous trouve un peu léger les uns et les autres sur les tennis. J'ai été jusqu'à Aucamville où ils ont fait un tennis couvert. J'ai épluché l'appel d'offre et j'ai vu tous les éléments.

Je regrette que vous ne soyez pas parti de ce dossier, que vous vous en soyez inspiré.

Madame Arlette SYLVESTRE

Alors là ce que vous dites est extraordinaire parce qu'il s'agit du même architecte !

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Le budget est complètement étranglé sur les investissements. Les tennis ne sont pas du tout prioritaires.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si j'ai bien compris Monsieur Glockseisen, ni vous ni moi ne serons là au moment de prendre la décision. Nous avons mis en place toutes les données pour que toutes les décisions puissent être prises, la positive comme la négative. Je crois que ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui on n'a pas verrouillé pour l'équipe qui suivra. Cela j'aimerais que l'on puisse en prendre acte, c'est-à-dire que tout reste possible aujourd'hui. On continue.

Madame Aline FOLTRAN

Je vous propose pour terminer deux tableaux sur la dette et l'encours de la dette pour 2014.

Le détail de la dette se trouve page 38 de la M14 (annexe 3.2)

Cette année pour ceux qui ont eu la curiosité de le regarder, c'était présenté différemment que par le passé.

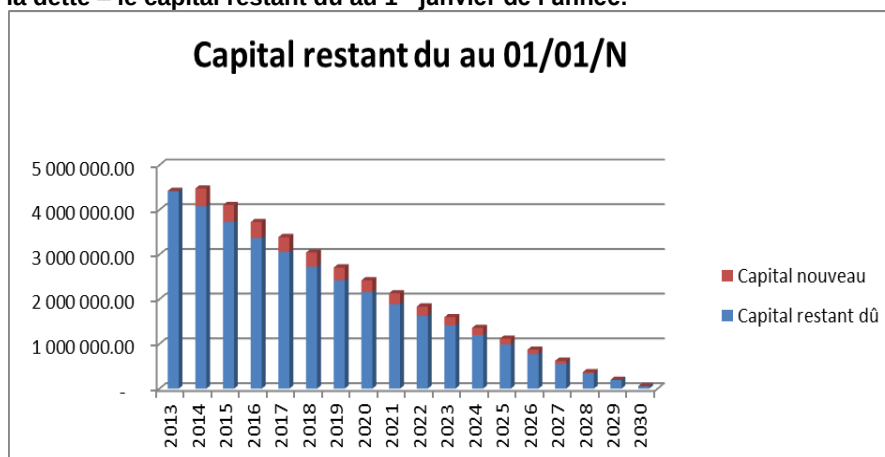
L'encours de la dette de la commune s'élève à 4 479 130,06 €

Cela ne représente pas la moitié du budget de fonctionnement. Chaque année le capital et l'intérêt représentent 5 % du budget. Nous aurons à rembourser 538 404,30 € au cours de l'exercice.

Tableau de l'encours de la dette

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité à payer au cours de l'exercice
TOTAL	6 664 887.81	4 479 130.06	538 404.30
Auprès des organismes de droit privé	5 261 322.84	3 508 966.27	418 623.91
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE MIDI TOULOUSAIN	3 432 809.32	2 442 286.11	296 346.96
CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 078 643.03	478 049.91	92 020.80
SOCIETE BORDELAISE DE CIC	349 870.49	188 630.25	30 256.15
BANQUE POSTALE	400 000.00	400 000.00	
Auprès des organismes de droit public	1 403 564.97	970 163.79	119 780.39
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	164 696.75	72 510.43	8 440.64
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO MIDI PYRENEES	1 000 000.00	800 000.00	86 320.00
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE	238 868.22	97 653.36	25 019.75

Le stock de la dette – le capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année.



Je vous rappelle que nous avons emprunté 400 000 € en décembre 2013 mais comme nous avons remboursé un capital et des intérêts en 2013, le stock de dette n'augmente que de 57 317,83 €.

Il y a un emprunt du Conseil Général qui se finira à la fin de l'année 2014.

Je voulais vous dire aussi que l'AP/CP dont nous allons parler tout à l'heure est détaillée en page 52. Vous avez également à la dernière page du budget la liste des syndicats auxquels la commune adhère.

Je ne résiste pas au plaisir de vous parler des crédits de trésorerie, puisque Monsieur Deneuille en a parlé à la commission finances. Vous savez qu'au Conseil Municipal de juillet 2013 nous avons voté pour une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € et nous avons eu des commentaires désagréables sur ce sujet.

A la page 44, vous verrez que le montant autorisé était de 500 000 €, que nous n'avons fait aucun tirage, que nous n'avons rien remboursé et qu'il n'y a eu aucun intérêt. C'était simplement une précaution pour le cas où les dotations arriveraient en retard. Nous aurions remboursé immédiatement nous aurions eu quelques intérêts. J'avais à cœur de le dire.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Madame Foltran je suis ravi d'entendre ce que vous venez de dire, puisque je m'aperçois qu'au bout de six ans vous avez enfin entendu les informations nécessaires que vous a envoyé l'opposition. Je constate qu'avec prudence vous avez évité d'utiliser cette ligne de crédit de 500 000 €, bien entendu avec délicatesse, puisque je vous avais demandé si c'était une volonté de votre part d'éviter un certain montant d'investissement résultat de l'exercice 2013, donc 430 000 €

Sachant que l'on avait un résultat d'investissement reporté de 2012 de – 505 000 € donc à moment donné il fallait savoir jongler avec.

Cette ligne de trésorerie, vous ne l'avez pas utilisé, parce que les investissements que vous n'avez pas fait, vous a permis de solder une partie du report 2012. Tout simplement.

Je suis quand même ravi d'entendre que vous ne l'avez pas utilisé, mais vous avez fait cela comme ça.

Madame Aline FOLTRAN

Vous vous trompez complètement : la ligne de trésorerie ne peut être utilisée que pour le fonctionnement (salaires, etc). Ce n'est pas pour de l'investissement.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Madame Foltran vous savez pertinemment que l'on peut jongler entre le fonctionnement et l'investissement.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ça suffit ces insinuations ! Je l'ai expliqué tout à l'heure, on ne jongle pas. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont étanches et les chapitres sont étanches entre eux. Je vais le redire mais au bout de six ans c'est vous qui n'avez vraiment rien compris.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous êtes en train de nous faire du violon là.

Madame Arlette SYLVESTRE

Et vous qu'est-ce que vous nous faites en racontant des choses que vous n'avez pas comprises ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Une partie des frais de fonctionnement, d'accord, mais le report n'a pas servi à diminuer l'investissement ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Bien sûr que si.

Monsieur Georges DENEUVILLE

C'est ce que je suis en train de dire et vous dites que non alors ?

Vous avez essayé de détourner votre réponse.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas du tout ce que vous avez tenté de démontrer, en revanche vous dites que nous jonglons. C'est le terme inacceptable que vous avez utilisé. Dans un budget municipal on ne jongle pas Monsieur. On n'est pas au cirque.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous savez ce que l'on fait, d'un côté à l'autre.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non justement, je suis en train de vous dire que c'est totalement interdit et impossible. Nous ne sommes pas dans de la comptabilité privée. Je vois qu'en six ans vous n'avez pas fait la mutation dans votre tête de la comptabilité privée à la comptabilité publique. Nous sommes dans l'étanchéité totale, on ne peut pas passer d'un chapitre à l'autre et d'une section à l'autre. On l'a dit des centaines de fois.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Pourtant c'est ce qui se passe.

Madame Arlette SYLVESTRE

Mais non, vous n'avez pas compris.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous l'avez utilisé. En faisant moins de dépenses d'un côté.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ne faites pas croire aux gens qui sont derrière qu'on l'a fait, c'est impossible. Vous savez que le budget est contrôlé.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Même Monsieur Faure a dit que c'était possible en commission finances.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas du tout ce qu'a dit Monsieur Faure. Il a précisé que le Conseil Municipal peut voter des Décisions Budgétaires modificatives, nous en avons pris trois l'année dernière. A cette occasion il peut y avoir une révision du budget. Tant que l'on n'a pas de révision du budget votée en Conseil, on ne jongle pas. Le terme est tout à fait inadapté dans l'exercice budgétaire communal et nous n'avons jamais jonglé.

J'ai oublié tout à l'heure dans les contrôles, il y a un premier contrôle qui est le contrôle de légalité du Préfet.

Le budget quand il va être voté il va passer au crible du Préfet.

Le Préfet, si on jongle avec le budget, ça ne va pas lui plaire.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Bien entendu.

Madame Arlette SYLVESTRE

La présentation est terminée. Est-ce que vous avez encore des questions à poser sur le budget avant que nous le votions ?

Je rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel élaboré à partir de recettes estimées.

Au mois de mai il y aura la connaissance des recettes de l'état et le budget devra être modifiée pour inclure ces données. Là vous pourrez éventuellement changer de chapitre mais entre-temps ce n'est pas possible. A

ce moment-là on votera les taux des trois taxes locales. Aujourd'hui nous allons voter le budget sans l'augmentation des taux des trois taxes locales.

Nous avons été extrêmement prudents pour les dotations puisque nous avons bien baissé la DGF. On ne devrait avoir que des bonnes surprises au moment des recettes.

C'est réellement au mois de mai que nous pourrons établir un budget beaucoup plus proche de la réalité. Aujourd'hui nous sommes sur un prévisionnel.

Est-ce qu'il y a encore des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

DELIBERATION

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Budget Primitif 2014

Présentation générale du budget de fonctionnement :

Budget Primitif 2014 – Section de Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 789 586.00	002 Excédent antérieur reporté Fonct.	516 522.22
012 Charges de personnel	3 672 328.00	013 Atténuation de charges	176 000.00
022 Dépenses imprévues	30 000.00	042 Opérations d'ordre entre section	83 321.00
014 Atténuations de produits	25 000.00	70 Produits des services	588 240.78
023 Virement à la section d'investissement	409 076.00	73 Impôts et taxes	4 240 347.00
042 Opérations d'ordre entre section	237 603.00	74 Dotations et participations	1 471 648.00
65 Autres charges de gestion courante	788 984.00	75 Autres produits gestion courant	55 600.00
66 Charges financières	200 015.00	76 Produits financiers	1 313.00
67 Charges exceptionnelles	5 400.00	77 Produits exceptionnels	25 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 157 992.00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 157 992.00

Présentation générale du budget d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS NON AFFECTEES					
001	Solde d'investissement reporté	74 818,85	001	Solde d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues investissement	22 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	409 076,00
040	Opérations d'ordre entre section	83 321,00	024	Produit des cessions	240 000,00
16	Remboursement d'emprunts	352 805,98	040	Opérations d'ordre entre section	237 603,00
			10	Dotations Fonds divers Réserves	286 884,36
			16	Emprunts et dettes assimilées	410 709,88
			27	Autres immobilisations financières	16 017,10
TOTAL NON AFFECTEES		532 945,83	TOTAL NON AFFECTEES		1 600 290,34
OPERATIONS AFFECTEES					
20	Gros entretien autres bâtiments comx	328 273,86	20	Gros entretien autres bâtiments comx	31 768,47
21	Equipements des services	325 013,56	21	Equipements des services	
22	Travaux et équipements des écoles	141 956,91	22	Travaux et équipements des écoles	

23	Travaux et équipements des cantines	27 829,68	23	Travaux et équipements des cantines	
24	Travaux et équipements sportifs	47 150,30	24	Travaux et équipements sportifs	
25	Voirie et urbanisation	0,00	25	Voirie et urbanisation	19 819,63
26	Aménagt des espaces publics et envirt	22 326,97	26	Aménagt des espaces publics et envirt	
27	Aires de jeux	10 929,05	27	Aires de jeux	
28	Travaux château et dépendances	47 019,98	28	Travaux château et dépendances	4 987,00
37	Jardins familiaux	299,00	37	Jardins familiaux	76 726,56
38	Tennis couverts	549 846,86	37	Tennis couverts	300 000,00
TOTAL OPERATION AFFECTEES		1 500 646,17	TOTAL OPERATION AFFECTEES		433 301,66
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 033 592,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 033 592,00

- Approuve l'ensemble des documents annexés à la délibération.

Votée à la majorité avec 22 POUR et 6 CONTRE (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN).

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au point suivant présenté par madame Foltran.

3.3 – Subvention aux associations pour l'exercice 2014 (ANNEXE 3.3) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales inséré par ordonnance n° 2005–1027 du 26 août 2005 prévoit depuis 2006, que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de conditions d'octroi (donc inférieures à 23.000,00 €), l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Il est proposé de ne pas augmenter les subventions pour les associations locales ayant sollicité un soutien financier, hors subventions exceptionnelles liées à des événements particuliers ou des besoins d'équipement spécifiques. Les montants proposés sont détaillés dans l'annexe ci-jointe.

Considérant l'importance du rôle des « associations loi 1901 » pour le développement du lien social et l'animation de la vie locale, il est proposé de verser aux associations les subventions figurant sur le tableau annexé, sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies ci-dessous :

- Qu'elles fournissent les documents permettant de s'assurer d'une utilisation conforme au projet déposé :
 - . Pour les subventions de fonctionnement : compte de résultat N-1, budget prévisionnel N, membres du bureau, procès-verbal de la dernière Assemblée générale et tous documents qu'elles jugeront utiles ;
 - . Pour les subventions exceptionnelles : sur justificatifs.
- Que les sommes versées au titre des subventions soient utilisées dans l'intérêt des membres des associations Concernées.
- Qu'un intérêt local se dégage des activités proposées par l'association.

Considérant que les associations doivent être ouvertes à tous les habitants concernés par l'activité proposée, toute association ne se conformant pas à cet objectif se verrait systématiquement refuser l'octroi de la subvention.

Les membres du conseil municipal présidents d'associations ne participeront pas au vote.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Pour cette délibération concernant les subventions aux associations, Madame Bernadette CELY et Monsieur Henri MILHEAU, présidents d'associations, ne prennent pas part à ce vote et vont sortir.
Le détail se trouve en annexe 3.3 et à la page 11 du budget au chapitre 65 et à l'article 6554.

Les subventions exceptionnelles sont tributaires de la réalisation de manifestations par les associations et sont versées après.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

J'espérais que vous feriez un pas pour essayer de passer d'un système où en fait c'est le fait du prince. Chaque année nous avons droit à un système qui est très opaque, obscur. On aurait pu venir à un système plus égalitaire de traitement de nos concitoyens. A Launaguet je ne sais pas si on est vraiment en république depuis 18 ans.

On pourrait mettre aussi une incitation aux associations pour faire des économies d'énergies et de chauffage. Quand j'ai vu pendant deux années, pendant que j'amenais mon gosse, que la porte du judo restait ouverte et que je n'arrêtais pas de la fermer. Depuis j'espère que vous avez mis un sas pour éviter ces pertes d'énergies, parce qu'au judo ils avaient trop chaud alors ils laissaient ouvert, ça rentrait et ça sortait et c'était un gros gaspillage.

J'espère que l'année prochaine le prochain Maire remettra à plat ces subventions aux associations parce que dans le budget ce n'est quand même pas fondamental, mais c'est le principe et c'est l'égalité de traitement et dans tous les domaines ça manque l'égalité de traitement des citoyens.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le système n'est pas opaque, nous l'avons expliqué plusieurs fois.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

J'ai oublié de tourner la page. On a trois associations qui ne perçoivent pas de subvention, qui touchent zéro €, depuis 2005 avec 80 adhérents. Je ne les cite pas. Une autre, zéro € avec 40 adhérents, et une troisième association qui ne demande rien. C'est pas normal.

Madame Arlette SYLVESTRE

La question des subventions aux associations s'est posée chaque année à chaque budget, et chaque année depuis six ans je vous dis de nous faire des propositions. Hélas je termine ce mandat sans que la moindre proposition n'ait été faite. C'est-à-dire que le calcul qui est proposé est peut être mauvais mais personne, jamais personne n'en a proposé un autre, ni vous ni d'autres.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Non c'est faux. On en a parlé en commission et on a souvent débattu là-dessus tous les ans.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous n'êtes pas arrivé à élaborer un système valable pour toutes les associations et à définir des paramètres de calcul.

Monsieur Georges DENEUVILLE

A moment donné quand on dit la meilleure solution elle n'existe pas donc on reste comme ça.

Madame Arlette SYLVESTRE

Et voilà. Il n'y a jamais eu de propositions cohérentes. C'est extrêmement complexe, nous avons contacté d'autres communes et personne n'y est arrivé.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je vais voter pour ces subventions mais je regrette quand même que malgré que vous disiez que tout augmente, que les associations qui voient aussi leurs frais de fonctionnement augmenter, que cette année en 2014 parce qu'elles accueillent plus d'adhérents, elles vont devoir faire mieux avec le même argent que l'année dernière. Ces associations vont augmenter les cotisations des adhérents pour ne pas faire peser sur les adhérents un surcoût financier et de leur demander encore de jongler –j'utilise ce terme à bon escient cette fois-ci- et leur demander de travailler avec moins et de faire au mieux et c'est très difficile.

Madame Arlette SYLVESTRE

La subvention c'est un tout petit plus que nous donnons aux associations et on a bien conscience que ce n'est pas vraiment le cœur de leurs activités. En revanche nous investissons énormément d'argent municipal dans les locaux et les terrains. Nous mettons à leur disposition des équipements de qualité, nous les entretenons régulièrement et les services municipaux assurent une importante logistique pour leurs manifestations.

On pourrait vous donner les horaires d'agents municipaux qui ont doublé en une année. C'est à dire que le budget municipal investit énormément pour les associations et la subvention n'est qu'un petit plus.

Allez-vous renseigner ailleurs, vous avez des tas de communes qui font payer les fluides aux associations. Ici tous les équipements sont mis à disposition gratuitement.

Je crois qu'à moment donné on ne peut pas arriver à tout faire. Les augmentations que nous faisons, et nous en avons faites, elles sont tellement dérisoires qu'elles n'ont pas trop de sens. Ce qui aurait un sens c'est de trouver un jour un mode de calcul.

Mais je dois dire –on a entendu : qu'on n'était pas très doué, que moi j'étais ceci ou que j'étais cela- mais que quand même on a réfléchi souvent et on n'a pas trouvé de système, c'est que ce n'est pas si facile que cela.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je ne vous parle pas du système de calcul de subvention, je vous dis que je suis contre le fait de ne pas augmenter les subventions mais au moins de considérer l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur Patrick GALAUP

Je voudrais répondre par rapport aux associations qui n'ont aucune subvention. On les a reçues quand elles ont été créées et elles n'ont pas demandé de subvention, c'est un accord entre elles et nous. Par contre on leur prête les salles pour leurs activités.

Monsieur François VIOULAC

Je veux revenir sur la question que nous ne faisons pas de proposition et rappeler la proposition que nous avons faite concernant le marché de plein vent de faire une réunion inter commission pour faire recréer ce marché de plein vent qui a été un échec. On a bien vu ce qu'il en est advenu.

Concernant les associations, en tant qu'ancien président de la plus importante association de Launaguet, je suis convaincu qu'il y a une remise à plat qui doit être faite à prendre les subventions par le haut pour ne léser personne. Faire perdurer ce système c'est vraiment être incapable d'imaginer quoi que ce soit. Les propositions ce n'était pas à nous à les faire mais on les fera bientôt.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vais répondre sur le marché de plein vent. Nous savions tous que ce marché ne marcherait pas. Nous avons délibéré en 2003 pour créer ce marché. C'est donc une idée très ancienne mais nous ne l'avons pas mis en place parce qu'il y a des marchés autour qui fonctionnent très bien le week-end et les commerçants ambulants ne les quitteront pas pour venir sur un nouveau marché. Nous avons retenté malgré tout, puisque nous avons déjà essayé auparavant, et vous avez vu il y avait des commerçants qui étaient partis d'autres communes. Ils ont bien voulu essayer à Launaguet mais ils ne sont pas revenus.

On ne peut pas faire un marché le samedi ni le dimanche et un jour de semaine nous savions tous que ce n'était pas l'idéal.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

En tout cas sur le marché de plein vent, je me suis pris un tir. On m'a reproché en tant qu' élu de ne pas faire les courses au marché de plein vent. Je voudrais dire à ceux qui critiquent ça est-ce qu'ils vont acheter réellement sur le marché de plein vent ?

Monsieur François VIOULAC

Pour le marché de plein vent, effectivement on peut constater un vrai ratage, mais je ne trouve pas comme Monsieur GLOCKSEISEN que ce n'est pas important. Je trouve que c'est important d'animer une ville. Justement là c'est une réalisation où il y a une mesure. Quand on fait un gymnase ou quand on fait quoi que ce soit, ça coûte une fortune mais il n'y a pas une vraie mesure de réussite. Là c'est une mesure de réussite de vos actions et quand on rate c'est facile d'expliquer toutes les raisons du ratage mais quand on réussit des fois on ne sait pas pourquoi. Je trouve que l'inter commission qui était prévue était une excellente idée et que ce marché il n'est ni le bon jour, ni la bonne heure, ni certainement le bon endroit.

C'est ce qui doit animer un cœur de ville et ce sera aussi un très bon sujet.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ne dévoilez pas votre programme.

Monsieur Jean-Luc GALY

Je dois dire que pour le marché il y a eu un sondage qui a été fait pour les journées possibles. Il y avait deux propositions.

Il y a eu 300 réponses, dont 280 avaient proposés le jour et le moment où on l'a mis. On ne peut pas dire qu'on l'a fait sans l'accord –pas de toute la population certes- mais de gens qui étaient censés s'y intéresser. Quand on dit que l'on fait n'importe quoi, moi je veux bien l'entendre, mais je vous rappelle, vous devez vous en souvenir parce que vous étiez là, il y avait eu une bonne recherche de faite. Tout le monde aurait souhaité que ce soit à Launaguet, le samedi ou le dimanche, mais vous devez vous souvenir si vous le voulez bien, que ce n'est pas possible.

Madame Véronique ALBELDA

C'est vrai que les associations n'ont pas eu d'augmentation cette année, pourtant pour une commune qui n'arrête pas de se plaindre, en tout cas la majorité, de la hausse des fluides, de la hausse de TVA, de tout ce qui peut tomber sur la tête de la commune. Il n'y a que la majorité qui se plaint sans arrêt.

Et pourtant il y a énormément de nouveaux habitants qui sont arrivés sur la commune, et énormément d'enfants qui se sont inscrits dans certains clubs. En même temps comme vous dites souvent il y a des normes, on est obligé de se former, on est obligés d'avoir certains produits plutôt qu'un autre on n'a pas le droit d'utiliser certains produits dans la petite enfance, mais au niveau des clubs c'est pareil.

Monsieur Richard LARGETEAU

Elle vous dit la même chose que ce que je disais tout à l'heure.

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui j'avais le sentiment que c'était la même chose, effectivement.

Madame Véronique ALBELDA

Ce que je voulais dire c'est que l'on ne peut pas imaginer que certains clubs n'aient pas besoin d'une augmentation pour avoir autour d'eux des formateurs qui sont capables de s'occuper des enfants dans les normes, de façon normale et sécurisée.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous mettons les associations dans les conditions les plus sécurisantes ce qui représente un surcoût. Augmenter les subventions aux associations voudra dire enlever des financements ailleurs. Je ne suis pas contre et ceux qui viendront après moi seront peut-être plus malins et verront où on peut prendre de l'argent pour le donner aux associations.

L'argent on ne le fabrique pas. Ce sont des questions de choix de gestion. Je rappelle que l'on est dans le fonctionnement et pas dans l'investissement. Dans le fonctionnement on verra où on peut prendre de l'argent et où est-ce que l'on a de l'argent superflu.

Je pense que l'on fait au plus juste et effectivement je suis assez d'accord que les associations auraient besoin de plus de financement. En mettant des équipements et en les entretenant régulièrement c'est une manière très importante de les aider. Je crois que l'on a manifesté depuis longtemps notre intérêt pour les associations et je crois que l'on n'a pas vraiment de leçon à recevoir.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Juste pour rebondir avec ce que vous avez dit, vous externalisez moins et vous faites faire le travail.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ne laissez pas croire que nous externalisons. On n'externalise rien si ce n'est une toute petite part du marché d'espaces verts, c'est tout ce que nous externalisons parce que cela impose d'avoir des machines qui nous coûteraient très cher et qu'il faudrait renouveler, après on est obligé de les vendre, elles sont obsolètes.

Qu'est-ce que vous appelez de l'externalisation ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Le travail que vous donnez à faire faire et que les employés municipaux assez nombreux pourraient faire.

Madame Arlette SYLVESTRE

Puisqu'il y en a plein, donnez un exemple.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

L'éclairage de Noël. Les employés pourraient le faire en louant une nacelle. Cela économiserait 10 000 €. Et il y en a à la pelle de l'externalisation que vous faites, planquée, déguisée. Je peux vous faire la démonstration demain de tout ce que vous pouvez économiser.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je rappelle que l'on est en train de voter sur les subventions aux associations. Je pense que tout le monde s'est exprimé sur ce point.

Est-ce qu'il y a encore des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

DELIBERATION

Vu l'article L 2311-7 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2014, voté lors du Conseil Municipal de ce jour ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer aux associations les subventions pour l'exercice 2014 telles qu'énumérées dans le tableau annexé à la délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Votée à la majorité avec 25 POUR et 2 ABSTENTIONS (V. ALBELDA, G. GLOCKSEISEN).

Monsieur Henri MILHEAU et Madame Bernadette CELY, présidents d'associations, n'ont pas participé au vote.

3.4 – Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération de construction des tennis couverts :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE par Madame FOLTRAN

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Pour cela, l'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par dérogation du principe de l'annualité budgétaire, de mettre en œuvre la procédure d'Autorisation de Programme qui est un instrument de gestion budgétaire permettant à la commune de ne pas faire supporter sur le budget d'un exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules des dépenses à régler au cours de l'exercice.

La situation des autorisations d'engagement et de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état récapitulatif joint aux documents budgétaires.

Le vote de l'autorisation de programme est ainsi accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

En date du 18 février 2013, l'Autorisation de Programme suivante a été votée :

- 2013-01 – construction des tennis couverts.

NUMERO	INTITULE	MONTANT AP	CP 2013	CP 2014
2013 – 01	Construction des tennis couverts	950 000	270 000	680 000

FINANCEMENT	MONTANT en €
FCTVA (15,486 %)	147 117
Subvention de la FFT (Fédération Française de Tennis)	30 000
Subvention du Conseil Général	75 000
Autofinancement ou Emprunt	697 883

La répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement pour cette Autorisation de Programme est révisée comme suit :

NUMERO	INTITULE	MONTANT AP	CP 2013 initial	CP 2013 réalisés	CP 2014 Proposés*	CP 2015 proposés
2013 – 01	Construction des tennis couverts	950 000	270 000	18 293.02	549 846.86	381 860.12

* les restes à réaliser 2013 de 49 846.86 € sont établis sur la base des contrats correspondants aux crédits de paiements et repris sur les CP 2014.

L'évaluation des ressources envisagée pour y faire face est révisée comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT en €
FCTVA (15.761 %)	149 730
Subvention du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	110 809
Subvention de la FFT (Fédération Française de Tennis)	24 000
Subvention du Conseil Général	218 788
Autofinancement ou Emprunt	446 673

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les crédits de paiements de l'Autorisation de Programme n° 2013-01 construction des tennis couverts sur la période 2014/2015 avec modification du financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Ces éléments se trouvent sur la note de synthèse en pages 4 et 5.

Il s'agit donc d'actualiser la délibération prise le 18 février 2013 pour cette autorisation de programme et crédits de paiement.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que l'on a assez débattu sur ce sujet. Je rappelle que tout ça c'est prévisionnel et les décisions se prendront quand on aura la connaissance exacte. Pas d'autres interventions ?

Je rappelle que le montant des subventions c'est un pourcentage du coût. Si le coût de l'opération baissait, les subventions baisseraient aussi. Je crois que tout le monde l'a compris, ce ne sont pas des subventions acquises.

On va voter sur les autorisations de programme et crédits de paiement c'est-à-dire que l'on étale sur deux années dans les conditions décrites par Madame FOLTRAN.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de voter la révision de l'Autorisation de Programme n° 2013-01 construction des tennis couverts telle que présentée ci-dessus.

Votée à la majorité avec 23 POUR, 1 CONTRE (G.GLOCKSEISEN) et 5 ABSTENTIONS (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE)

3.5 – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition de rayonnages d'archivage :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE présenté par Madame FOLTRAN

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2013, en section d'investissement, afin de prévoir l'acquisition de rayonnages pour le local d'archives de l'hôtel de ville.

L'enveloppe budgétaire réservée à ce projet est de 960 € HT, soit 1152 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible (Service des Archives Départementales).

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Je peux apporter des précisions si vous le souhaitez.

Madame Arlette SYLVESTRE

Là aussi, je vous ai déjà dit que nous n'étions plus subventionné pour le mobilier, les véhicules, etc, mais les archives sont obligatoires pour une commune et les archives départementales c'est une compétence du Conseil Général, c'est donc dans le cadre de cette compétence.

Est-ce qu'il y a encore des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au meilleur taux possible pour l'opération « acquisition de rayonnages pour le local d'archives de l'hôtel de ville » auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Votée à l'unanimité.

3.6 – Attribution du marché pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de mobiliers d'affichage (ANNEXE 3.6) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE présenté par Madame FOLTRAN

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-13 et L 2122-21, une consultation a été lancée selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

Considérant que les coûts d'acquisition des mobiliers, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation sont à la charge exclusive du titulaire et que celui-ci se rémunère par les recettes publicitaires résultant de l'exploitation, à titre exclusif, d'une partie des supports à des fins publicitaires.

Considérant que le marché est conclu pour une durée de 12 ans à compter de sa date de notification.

Considérant qu'après analyse des candidatures, les cinq candidats ont fourni un dossier de candidature complet et que la Commission d'Appel d'Offres n'a pas eu à éliminer de candidatures,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 janvier 2014 afin de désigner l'attributaire du marché de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire des mobiliers d'affichage dans le cadre de la procédure de passation du marché cité en objet,

Vu le rapport de présentation annexé à la délibération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 59 du Code des Marchés Publics, sur la base des critères publiés dans l'avis d'appel public à la concurrence et après une analyse détaillée concrétisée dans un rapport d'analyse des offres, la Commission d' Appel d' Offres réunie le 20 janvier 2014 a proposé l'attributaire suivant :

Désignation	Proposition d'attributaire
MISE À DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIERS D'AFFICHAGE	JC DECAUX 111 CHEMIN DE VIREBENT 31200 TOULOUSE

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d' Appel d' Offres telle que désignée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Il s'agit de mobilier publicitaire d'affichage que l'on appelle communément les « sucettes » qui n'appartiennent pas à la Ville mais qui sont installées sur le domaine public.(annexe 3.6)

Madame Arlette SYLVESTRE

Je voudrais apporter quelques précisions sur ce marché. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert. Il y en a eu très peu pendant le mandat puisque pour un marché de travaux le seuil est à environ 5 000 000 € et pour les services, c'est le cas, c'est 200 000 €. Il y en a eu trois ou quatre dont le gymnase.

Nous sommes vraiment dans une procédure très formalisée. Nous faisons paraître les annonces et nous définissons le cahier des charges. Dans ce cahier des charges il y a des clauses techniques et aussi des clauses administratives qui définissent les critères d'analyse du marché c'est-à-dire quel pourcentage est attribué au prix, aux caractéristiques techniques, au développement durable puisque ces clauses sont obligatoires maintenant dans les marchés.

Toutes les entreprises qui répondent connaissent parfaitement la grille d'analyse et quelle est la valeur de chaque critère.

Vous le savez nous n'attribuons plus le marché au « moins-disant » mais au « mieux-disant » c'est-à-dire au meilleur rapport qualité/prix. Tout ça c'est dans le cahier des charges.

La Commission formelle des appels d'offres a été créée en début de mandat, elle se compose d'élus de la majorité et de l'opposition, et des suppléants parce que cette commission doit se réunir avec un certain quorum.

A la première réunion on ouvre les plis et on constate les offres qui sont recevables et ensuite nous nous donnons le temps, de 3 semaines à 1 mois suivant la nature du marché, pour analyser ces plis selon la grille dont je vous ai parlé.

Ensuite la commission se réunit à nouveau de manière extrêmement formelle, avec quorum. L'analyse des offres est présentée et chacun des membres peut donner son avis où faire des propositions de modification. Les membres de la commission délibèrent à partir de cette analyse pour aboutir à un classement des entreprises retenues.

Ce formalisme est transparent et obligatoire. Vous comprendrez ultérieurement pourquoi je vous explique tout cela.

Pour ce marché particulier, il s'agit de remplacer le mobilier urbain existant car le contrat est arrivé à expiration.

Il est proposé l'implantation de 20 à 22 « sucettes » et de deux panneaux lumineux, un au centre ville et un dans le quartier des sables. L'unique panneau lumineux que nous avons à l'heure actuelle nous appartient mais il est vieillissant et il est régulièrement en panne. Nous faisons venir une entreprise, que l'on paie chaque fois, pour le réparer.

Dans ce marché que nous passons, nous offrons du domaine public à un publicitaire pour y installer des dispositifs, et en contrepartie nous pouvons mettre la publicité municipale et les plans gratuitement sur ces dispositifs. Nous pouvons les changer toute les semaines puisque l'entreprise passe chaque semaine. Cette fois nous avons dans le marché les deux panneaux lumineux gratuitement et entretenus gratuitement.

C'est donc un marché où il n'y a pas de financement. C'est un marché d'échanges de bons procédés : en échange de l'occupation du domaine public nous avons la prestation pour apposer nos affiches et nos panneaux lumineux d'informations. Voilà quelle est la nature du marché.

Nous avons donc fait un appel d'offres dans ce sens et plusieurs entreprises ont répondu et l'analyse a effectivement nommé un publicitaire que l'on connaît tous, il est important et assez concurrentiel. Voilà ce marché, il n'y a pas d'argent en jeu, entendons-nous bien et nous n'avons qu'à y gagner.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Qui étaient les membres présents à la Commission du 20 janvier ?

Madame Aline FOLTRAN

Vous y étiez ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Non j'étais absent. Je reconnais que j'étais absent.

Madame Arlette SYLVESTRE

A la première réunion vous étiez présent.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

A la deuxième réunion qui était présent ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Tous les membres titulaires, ou suppléants quand ils remplaçaient le titulaire, étaient présents sauf vous, et nous avions le quorum.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Tout le monde était présent sauf moi. On est d'accord.

Monsieur Richard LARGETEAU

Vous étiez absent ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je n'ai pas pu être là. La réunion devait se faire à 18h30, elle a été décalée à 16h00 et je suis arrivé à 17h20.

Madame Arlette SYLVESTRE

La réunion n'a jamais été décalé. On ne vous fait pas de procès de ne pas être venu.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

J'ai examiné le dossier et on va aller très vite au but.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vais aller au but avant. C'est pour cela que j'ai fait le préambule : le dossier était à examiner entre la première et la deuxième réunion pour que l'on puisse décider ensemble. Vous n'avez pas pu venir pour raison professionnelle et tout le monde l'admet, mais je crois savoir que vous n'aviez pas fait votre travail entre les deux commissions. C'était là qu'il fallait analyser les offres.

Si vous ne pouviez pas venir vous pouviez nous envoyer un courriel, tout le monde a remarqué que vous saviez écrire et que vous avez du temps pour écrire. Ce travail vous ne l'avez pas fait au moment où il pouvait être fait. Maintenant qu'est-ce que vous avez à dire ? C'est trop tard.

Je pourrais être grossière mais je ne vais pas l'être, maintenant vous venez nous enquiquiner parce que vous êtes venu regarder le dossier à posteriori. Ça n'a pas de valeur. Le travail on le fait au moment où on doit le faire et on parle quand on doit parler. Si on parle après on parle pour ne rien dire et cela ne sert à rien. Qu'est-ce que vous avez à dire sur ce marché où vous n'êtes pas venu et où vous n'avez pas fait votre travail.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Arrêtez de faire la maligne.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous me manquez de respect et vous avez de la chance que je ne vous sorte pas de la salle. C'est fini vous n'avez plus la parole.

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur ce marché ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je voudrais avoir quelques explications. Vous avez dit que tout était gratuit, qu'il y avait deux panneaux lumineux et donc un deuxième pour la commune. Les installations sont aussi faites par celui qui gagnera le marché. Il y aura quand même de la fibre à tirer, de l'alimentation, tout cela aussi c'est gratuit ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui, il faudra amener l'électricité. C'est branché sur l'éclairage public et vous avez remarqué que c'était en bordure de voie. En général nous n'avons pas vraiment de problème de réseau électrique.

Monsieur Georges DENEUVILLE

L'électricité d'accord, mais l'alimentation pour les panneaux où vous écrivez des choses il faut quand même une liaison certainement avec des fibres. Il va peut-être falloir l'ajouter ça quand même ?

Madame Marie-Claude FARCY

C'est prévu.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je dois intervenir parce que ce que vous allez faire ce n'est pas acceptable. Je veux essayer d'éviter l'inacceptable pour cette délibération. Je m'exprime.

Première question : l'ancien contrat il était sur une durée de combien ?

Le nouveau contrat est sur une durée de 10 ans. Vous avez fait une notation et vous avez classé les entreprises.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous auriez pu la faire avec nous mais vous n'étiez pas là. Vous n'avez pas fait votre travail.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je peux quand même être absent de temps en temps. Cela peut m'arriver quand même.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pas pour travailler. Il y avait un mois et demi.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je rappelle que vous avez choisi, parmi tous ceux qui ont répondu, le seul qui ferait payer le déplacement des panneaux. Je rappelle que l'entreprise qui est choisie à travers les notations a eu la note de 91,25, la seconde est à 90 et la troisième qui a le marché actuel.

Alors j'explique le marché actuel : on a 17 panneaux qui existent sur la commune et on en mettrait 22. On va faire tout simplement déposer tous ces panneaux pour en faire poser d'autres.

Madame Arlette SYLVESTRE

Forcément.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

L'entreprise qui a le marché actuel, depuis combien d'années a t'elle le marché ?

Monsieur Olivier FAURE

1998.

Madame Arlette SYLVESTRE

Même si l'entreprise dont vous parlez avait été retenue, elle déposait les panneaux parce qu'ils sont totalement obsolètes.

Quoi qu'il en soit les panneaux étaient déposés, donc votre demande est nulle et non avenue.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Bien entendu, toute la machinerie a été montée pour arriver à ce résultat final. Je vous demande ce soir de retirer cette délibération parce que cela va aller très loin. Je vous promets que je ne vais pas laisser le morceau parce que c'est une délibération inacceptable Madame SYLVESTRE. Je vous demande de la retirer comme ça on calme le jeu. Vous allez voir, vous n'allez pas être déçue du voyage.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous avons fait un appel d'offres dans les conditions normales des marchés publics et nous n'avons aucune raison pour retirer cette délibération.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous savez que vous m'avez répondu en me précisant qu'il pouvait y avoir une main courante sur cette délibération

Madame Arlette SYLVESTRE

Les gens vont se demander ce qu'il s'est passé. Je me suis fâchée parce Monsieur Glockseisen, était en train de contacter des entreprises pour savoir quel serait leur prix. C'est totalement interdit.

Vous êtes membre de la commission d'appel d'offres et vous avez un devoir de réserve absolu sur les offres et vous n'avez pas le droit de faire des recherches pendant qu'un marché est en cours. Donc remuez ciel et terre mais à mon avis le ciel risque de vous retomber sur la tête parce que nous, nous sommes très à l'aise. Je ne retirerais pas cette délibération.

C'est quand même la première fois que sur un marché qui ne coûte pas un centime à la commune, où nous n'avons qu'à tirer des bénéfices, que toutes les communes mettent en œuvre et même les plus grandes, c'est-à-dire que c'est un échange de bons procédés, et qu'ici on retirerait la délibération parce que Monsieur Glockseisen a des états d'âmes.

Je mets aux voix cette délibération.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

En jouant tout simplement sur les notes, vous avez fait passer l'entreprise JC DECAUX première. Je peux faire la démonstration ce soir. Je vous demande de retirer la délibération.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne retire pas la délibération.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Cela ira très loin et je pense que l'on va en entendre parler. Parce qu'il y a eu un trafic dans les notes pour arriver à mettre JC DECAUX premier.

En plus les panneaux si vous les placez à cause du BUN on va payer en plus de 1000 à 2000 €. C'est gravissime.

Je demande à l'opposition de ne pas se prêter au vote.

... Interventions inaudibles car sans micro...

Madame Arlette SYLVESTRE

Il est bien dommage que vous n'ayez pas été là pour nous éclairer de vos lumières.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Moi j'ai fait chiffrer par une entreprise.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous voyez qu'il a fait chiffrer pendant le marché. Je coupe la parole à Monsieur Glockseisen

Je sou mets la délibération au vote.

Oui, Madame Albelda, dernière remarque parce que nous allons voter

Madame Véronique ALBELDA

Vous avez dit que l'on était passé de 17 à 22 panneaux et en même temps avec un verso publicitaire, et donc avec une pollution visuelle, comme vous l'aviez dit Monsieur ROUGÉ lors d'un conseil municipal, je suis un peu étonnée que l'on ait envie de d'augmenter la pollution visuelle même pour la gratuité de l'information des Launaguétois.

Madame Marie-Claude FARCY

Je suis d'accord avec vous et nous sommes vigilants là-dessus également. Mais dans tous les cas les panneaux servent aussi

à renseigner la population sur les évènements que produisent aussi les associations. C'est aussi notre volonté.

Il y en avait 17 et il y en aura 22, donc un peu plus vous avez raison puisque la population augmente, vous nous le dites assez régulièrement, et nous avons à cœur de les renseigner et de les faire participer à nos évènements et de la même façon que nous avons à cœur de les informer avec le panneau électronique. Evidemment il y aura des points publicitaires comme il en existe déjà, ce sera le même principe.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au vote

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2014,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d' Appel d' Offres telle que désignée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Votée à la majorité avec 23 POUR et 5 ABSTENTIONS (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE)

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN refuse de participer au vote.

3.7 – Avenant au marché public de fournitures des denrées alimentaires pour la restauration municipale suite à l'augmentation du nombre de rationnaires :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE présenté par Madame Foltran

Considérant qu'une consultation a été lancée en 2012 selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics sous la forme d'un marché à bons de commande selon l'article 77 du Code des Marchés Publics,

Considérant que le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 19 novembre 2012, a pris acte de la décision de la Commission d' Appel d' Offres et a décidé d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces s'y rattachant,

Compte-tenu que le présent marché est conclu pour une année à compter du 1^{er} janvier 2013 et qu'il peut être reconduit deux fois par périodes successives d'un an pour une durée maximale de 3 ans, période initiale comprise soit jusqu'au 31 décembre 2015 maximum,

Considérant que les quantités de certains lots ont nettement évolués (environ 100 rationnaires de plus entre septembre 2012 et décembre 2013) et l'augmentation des tarifs fournisseurs depuis janvier 2013,

Considérant qu'une ouverture de classe élémentaire est déjà actée pour la rentrée scolaire prochaine,

Il est proposé d'établir un avenant sur les lots n°1, 8 et 11, afin d'augmenter les montants maximum.

- Montants minimum et maximum actuels :

Lots n°	Désignation	Entreprises attributaires	Montant en euros (H.T.)	
			Minimum	Maximum
1	Viandes de veau, d'agneau et de bœuf frais	BOUSQUET	6.000,00	15.000,00
8	Pommes de terre, fruits et légumes frais	POMONA TERRE AZUR	12.000,00	24.000,00
11	Produits laitiers fromage bio	BIOFINESSE	7.000,00	15.000,00

- Montants minimum et maximum proposés :

Lots n°	Désignation	Entreprises attributaires	Montant en euros (H.T.)	
			Minimum	Maximum
1	Viandes de veau, d'agneau et de bœuf frais	BOUSQUET	6.000,00	28 000.00
8	Pommes de terre, fruits et légumes frais	POMONA TERRE AZUR	12.000,00	32 000.00
11	Produits laitiers fromage bio	BIOFINESSE	7.000,00	18 000.00

Cet avenant, qui représente une augmentation supérieure à 15 % du montant initial du marché pour ces lots, a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 janvier 2014,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au marché 2012-16 dans les conditions fixées ci-dessus.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Monsieur GLOCKSEISEN s'il vous plaît. Ce dernier point des finances devrait vous concerner parce que vous faites aussi partie des Commissions d'Appel d'Offres pour le marché des denrées alimentaires.

Vous noterez qu'il s'agit d'augmenter les montants maximums de ces lots. Les montants minimums restent inchangés.

Dans le budget nous avons augmenté la ligne alimentation puisqu'il y a plus de rationnaires et que nous aurons davantage à payer.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur ce marché ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer à signer un avenant aux marchés 2012-16 dans les conditions fixées ci-dessus.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame FOLTRAN va se reposer un peu avant de revenir sur d'autres délibérations et je vais passer la parole à Gilles LACOMBE pour deux délibérations sur les affaires sociales.

4/ AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Gilles LACOMBE

4.1 – Avenant n° 2 à la convention établie avec l'association Cépière Formation dans le cadre du chantier d'insertion (ANNEXE 4.1) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 14 mai 2012 le Conseil Municipal a approuvé la convention passée avec l'Association Cépière Formation chargée de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du chantier d'insertion mis en place sur la commune de Launaguet pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2012.

Par délibération du 18 février 2013 et suite à la reconduction du chantier d'insertion sur l'année 2013 cette convention a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Afin de bénéficier de l'aide financière accordée par le Conseil Général de la Haute-Garonne pour le renouvellement de l'agrément du chantier d'insertion, le Conseil Municipal a adopté une délibération de principe le 16 décembre 2013 sur l'engagement financier de la commune pour la reconduction du chantier d'insertion jusqu'au 30 juin 2014.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention établie avec l'Association Cépière Formation.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer un avenant aux marchés 2012-16 dans les conditions fixées ci-dessus.

Votée à l'unanimité.

4.2 –Renouvellement de la Convention de coopération avec Pôle Emploi (ANNEXE 4.2) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 28 mars 2011 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la convention de coopération établie entre la Ville de Launaguet et l'antenne Pôle Emploi de Saint-Alban/Castelginest. Celle-ci détermine les conditions et les modalités d'organisation du partenariat afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi domiciliés dans la commune.

Les Launaguétois peuvent ainsi solliciter des informations sur les formalités administratives et les démarches à accomplir dans le cadre de leur recherche d'emploi. Des demandes d'information de la part d'entreprises présentes sur le territoire communal ou en cours d'installation peuvent également être traitées.

La convention est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2014. Elle pourra être renouvelée et /ou modifiée par voie d'avenant, sans pouvoir dépasser une durée de deux ans à compter de la date d'effet de la présente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

DEBAT

Monsieur Gilles LACOMBE

Ces permanences portent sur deux jours et demi par semaine et à l'heure actuelle 26 personnes sont suivies dans le cadre du pli. Nous vous proposons de reconduire cette convention pour un an à compter du 1^{er} avril 2014.

Madame Arlette SYLVESTRE

Venir à la disposition des gens sur l'endroit où ils habitent cela me paraît assez important.

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention de coopération établie entre la Ville de Launaguet et l'antenne Pôle Emploi de Castelginest,
- Autorise Madame le Maire à la signer.

Votée à la majorité avec 28 POUR et 1 ABSTENTION (G.DENEUVILLE).

5/ URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons à présent à deux délibérations d'urbanisme qui concernent la cession de deux parcelles.

5.1 – Cession de parcelles du domaine privé communal – AC 143 et AN 407 (ANNEXES 5.1.1 et 5.1.2).

5.1.1 - Parcelle AC 143 (superficie 881 m²).

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

La parcelle AC 143 est rentrée dans le domaine privé de la commune le 14 Septembre 2010, en même temps que l'acquisition de la parcelle AC 142. L'ensemble de l'unité foncière avait été acheté par la commune de Launaguet en vue réaliser le projet des Jardins Familiaux.

Les jardins Familiaux sont désormais réalisés, et le maintien de la parcelle AC 143 dans le patrimoine communal ne se justifie plus. Il a donc été proposé aux propriétaires riverains de la parcelle de se porter acquéreur et l'un d'entre eux a répondu favorablement à cette proposition.

La cession est évaluée à 2897 € HT. Les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- céder la parcelle AC 143 pour la somme de 2897 € HT,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- mandater l'étude de Maître TREMOSA à TOULOUSE, pour procéder à la rédaction de l'acte.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Le plan projeté à l'écran vous indique la parcelle qui sera cédée au prix indiqué à la personne qui habite au fond de l'impasse. Le prix a été fixé par le service des Domaines.

Avez vous des questions ?

Monsieur Richard LARGETEAU

D'autres personnes habitent sur cette voie.

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui. Cela a été un accord entre les propriétaires qui habitent le long de cette voie. Ils ont convenu de cette solution c'est-à-dire que ce soit la personne qui habite au fond qui achète cette voie et ils ont des servitudes de passage.

Monsieur Richard LARGETEAU

Il n'y a pas de servitude ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je viens de le dire, il y a une servitude de passage.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je n'avais pas compris, excusez-moi.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pas de question. Nous passons au vote pour la cession de cette petite parcelle.

DELIBERATION

Vu la délibération du 26 Avril 2010 reçue en Préfecture le 29 Avril 2010 par laquelle le conseil municipal de Launaguet accepte l'acquisition des parcelles AC 142 et AC 143.

Vu l'acte de vente du 14 Septembre 2010, publié et enregistré le 05/11/2010 à la conservation des Hypothèques entérinant la cession des dites parcelles au bénéfice de la commune de Launaguet,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'Avis de France Domaine rendu le 10 Février 2014.

Considérant que les parcelles AC n°142 et AC n°143 avaient été achetées, par la commune de Launaguet, en vue réaliser les des Jardins Familiaux ;

Considérant que la première tranche de ce projet a été réalisée sur la parcelle AC n°142 ;

Considérant que la parcelle AC n°143 constitue une voie en impasse, desservant deux habitations, et n'ayant aucun usage public ;

Considérant que le maintien de la parcelle AC n° 143 dans le patrimoine communal ne se justifie plus, il a donc naturellement était proposé aux propriétaires riverains de la parcelle, son acquisition.

Vu la proposition d'acquisition formulée par Madame BAZZARO Maria-Madeleine, résidant 85 avenue des Nobles à Launaguet (31140),

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De déclasser la parcelle AC 143,
- De procéder à la vente de la parcelle AC 143 au prix de 2300 € HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte administratif ou notarié, ainsi que tout document relatif à cette cession,

Votée à l'unanimité.

5.1.2 - Parcelle AN 407 (superficie 120 m²).

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

La parcelle AN 407 fait partie du patrimoine communal depuis le 10 Juin 1999, date d'intégration de la voirie et espaces-verts de la ZAC de la Palanque.

La cession d'une partie de cette parcelle (140 m²) doit permettre à un riverain d'avoir un accès privatif et sécurisé à son habitation.

Il est à noter que la faible emprise foncière de cette cession n'impacte aucunement l'usage de cet espace vert.

La cession est évaluée à 480 € HT. Les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- céder la parcelle AN 407 pour la somme de 480 € HT,
- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- mandater l'étude de Maître TREMOSA à TOULOUSE, pour procéder à la rédaction de l'acte.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Il s'agit de faciliter l'accès à un riverain sans aucun impact sur l'utilisation du domaine public.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Au bout de cette voie aujourd'hui il y a des barrières, donc vous allez les enlever pour qu'il puisse circuler.

Madame Arlette SYLVESTRE

On va les reculer.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Oui mais cela laisse un passage maintenant.

Madame Arlette SYLVESTRE

Qu'est-ce que vous dites ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Cela laisse un passage pour qu'il puisse passer donc cela va agrandir le passage actuel.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce sera la propriété privée de cette personne là. Elle pourra mettre des dispositifs pour en fermer l'accès.

D'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la délibération du 6 Décembre 1997 reçue en Préfecture le 11 Décembre 1997 par laquelle le Conseil Municipal de Launaguet accepte l'intégration dans le domaine public des Voies et Réseaux Divers et des espaces verts de la ZAC de la Palanque,

Vu l'attestation notariale du 11 Décembre 2000 par laquelle Maître TREMOSA certifie avoir procédé le 10 Juin 1999 à la vente des VRD et espaces verts entre « FONCIER CONSEIL-SOCIETE EN NOM COLLECTIF » et la Mairie de LAUNAGUET.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2141 -1 du Code général de la propriété des Personnes publiques,

Vu l'Avis de France Domaine rendu le 04 Mars 2013 et reçu en Mairie le 08 Mars 2013.

Considérant la requête de Monsieur CRACCO Frédéric, résidant au 37 rue Gérard Philipe à Launaguet (31140), par laquelle ce dernier sollicite auprès de la mairie l'acquisition d'une bande de terrain située dans le prolongement de la Rue Gérard Philipe,

Considérant que la parcelle AN n°407 représente un vaste espace vert de 5731 m²,

Considérant que la cession d'une partie de la parcelle AN 407 (140 m²) n'affecte en aucun cas l'usage de l'espace vert,

Considérant que la cession de cette bande de terrain permettra à Monsieur CRACCO Frédéric de bénéficier d'un accès sécurisé et privatif à son terrain.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désaffecter et déclasser la partie de la parcelle AN n°407,
- De procéder à la vente de la parcelle AN 407 au prix de 480 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte administratif ou notarié, ainsi que tout document relatif à cette cession,
- De prendre en charge les frais de bornage liés à cette opération, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2014.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je repasse la parole à Madame FOLTRAN pour les ressources humaines.

(Bruits de voix dans la salle) Quand les conversations individuelles seront finies on pourra travailler.

6/ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

6.1 – Création d'un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2014 :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de « stagiairiser » un agent déjà en poste auprès des services d'animation (ALAE, Sport scolaire) il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2014.

La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, échelle 3 - catégorie C.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Ce premier point concerne la création d'un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2014. Il est proposé de stagiairiser un agent, non titulaire, déjà en poste depuis plusieurs années, qui fait animateur Alae et pour le sport à l'école

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Considérant les besoins du service,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006.1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette création d'emploi dans les conditions susvisées,
- Charge le Maire de procéder à la nomination correspondante,
- La dépense est inscrite au BP 2014 de la Ville – Charges de Personnel, chapitre 012.

Votée à l'unanimité.

6.2 – Création de trois emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, pour les services animations au 1^{er} septembre 2014 :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de répondre aux besoins croissants des services d'animation (ALAE et ALSH) il est proposé de créer trois emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir, pour une durée de 36 mois à temps non complet (32 hebdomadaires).

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est comprise entre 75 et 90 % du taux horaire brut du SMIC.

Cette aide s'accompagne d'exonération des charges patronales de sécurité sociale ainsi que d'une obligation de formation pour le bénéficiaire.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Nous avons déjà parlé en Conseil Municipal des emplois d'avenir et nous avons vu que certains emplois d'adjoints d'animation remplissaient les conditions : moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, avec peu de diplôme enfin je veux dire CAP ou BEP comme niveau. Nous avons des animateurs déjà en poste qui ont des plannings réguliers et qui pourraient bénéficier de ces emplois d'avenir.

C'est pour leur mettre le pied à l'étrier dans la fonction publique ou de passer les concours.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que vous avez des questions ?

Madame Véronique ALBELDA

Est-ce que j'ai mal entendu, je ne sais pas, mais vous disiez que pour ces trois emplois d'adjoint avec le dispositif emploi d'avenir les personnes étaient déjà en poste, ou j'ai mal entendu ?

Madame Aline FOLTRAN

Non c'est ça, ils sont non titulaires et nous avons vu qu'ils avaient des conditions d'âge et de diplômes qui leur permettaient de bénéficier des emplois d'avenir c'est-à-dire d'être pérennisés pour trois ans, avec une formation à la clé puisque l'employeur se doit de leur faire faire des formations.

Madame Véronique ALBELDA

Depuis combien de temps exercent ils sans être des emplois d'avenir ?

Madame Aline FOLTRAN

Les emplois d'avenir n'existaient pas. Ils exercent depuis plusieurs années sur état d'heures.

Madame Véronique ALBELDA

Depuis combien de temps ils travaillent déjà.

Madame Aline FOLTRAN

Nous ouvrons trois postes, nous leur offrons cette opportunité mais il est possible que ce soient d'autres jeunes qui posent leur candidature.

Madame Véronique ALBELDA

D'accord parce que vous disiez qu'ils existaient déjà.

Madame Aline FOLTRAN

On a des effectifs qui remplissent les conditions. On propose d'ouvrir trois postes et on va voir qui cela intéresse. Certains sont étudiants et veulent aller vers autre chose.

Madame Véronique ALBELDA

Ce qui m'échappe comme principe c'est le fait que des jeunes gens travaillent déjà, on les connaît, et ils vont être plusieurs à candidater pour ce statut. S'ils sont là depuis un ou deux ans, on doit leur apporter une formation sur trois ans et je me demande à un moment donné pendant combien de temps ils vont être en formation. Si ces jeunes sont en poste depuis peu de temps effectivement c'est tout à fait acceptable d'imaginer trois ans de plus, mais Madame Douroux vous voulez peut être répondre avant que je dise des bêtises.

Madame Danièle DOUROUT

Je vais répondre. Vous savez très bien que pour les postes d'animateurs ce sont des jeunes qui ont le Bafa. Pour l'instant ils sont renouvelés tous les ans mais pas forcément. On peut considérer que ce sont plutôt des jobs pour des étudiants ou pour des jeunes qui sont sortis de l'école mais qu'ils n'ont pas encore une orientation professionnelle stable.

Avec les emplois d'avenir ils sont sûrs pendant trois ans d'être recrutés sur les services municipaux d'animation à Launaguet. On va leur proposer des formations qui pourront après les relancer vers d'autres emplois. Cela peut être des CAP petite enfance ou des préparations à des concours. Ce sont des personnes qui sont sortis de l'école depuis quelque temps et cela peut être aussi des remises à niveau pour préparer ces concours.

Madame Véronique ALBELDA

D'accord. Merci.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret N° 2006-1963 du 22 août 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les besoins des services d'animation ;

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ces trois créations d'emploi trois emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir, pour une durée de 36 mois à temps non complet (32 hebdomadaires), à compter du 1^{er} septembre 2014.

- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant et de signer tout document nécessaire.

- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel ».

Votée à l'unanimité.

6.3 – Création de deux emplois d'agents de maîtrise pour les agents responsables des restaurants scolaires satellites au 1^{er} septembre 2014, suite à leur inscription sur liste d'aptitude :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la réussite à l'examen professionnel de deux agents déjà en poste et à leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2014, il est nécessaire de créer deux emplois permanents d'agent de maîtrise territoriale, (1 temps complet et 1 temps non complet à 24 heures hebdomadaire), pour les agents responsables des restaurants scolaires satellites, à compter du 1^{er} septembre 2014. Cette création permettra de nommer les agents dans ce nouveau cadre d'emploi.

La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Cette inscription sur la liste d'aptitude départementale de promotion interne pour ces deux agents est amplement méritée.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la loi 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que cet emploi correspond aux besoins du service concerné.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ces créations d'emplois dans les conditions susvisées,
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

Votée à l'unanimité.

6.4 – Création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe pour le service urbanisme au 1^{er} septembre 2014, suite à un avancement de grade:

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Il est nécessaire de créer un emploi permanent de rédacteur principal territorial, à temps complet, pour le service Urbanisme, suite à l'inscription sur le tableau d'avancement de grade au titre de 2014 d'un agent de ce service, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Cette création permettra de nommer l'agent remplissant les conditions statutaires sur ce nouveau grade.

La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux principaux, catégorie B.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

La personne qui peut prétendre à ce changement de grade est actuellement rédacteur et elle remplit les conditions pour être promue à un grade supérieur.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la loi 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu le décret n° 95-25 Du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Considérant que cet emploi correspond aux besoins du service concerné,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette création d'emploi dans les conditions susvisées,
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

Votée à l'unanimité.

6.5 – Création de deux emplois d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – spécialité natation, pour la piscine municipale :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Afin d'assurer l'ouverture de la piscine municipale pour la période estivale 2014, en toute légalité et sécurité pour les usagers, il convient de créer deux emplois d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – spécialité natation, non titulaires, à temps complet, catégorie B, échelon 7, indice brut 418.

Ces emplois seront occupés par les maîtres-nageurs sauveteurs qui seront recrutés courant avril 2014.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Il s'agit des maîtres nageurs pour l'ouverture de la piscine pendant les mois de juillet et août 2014.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Considérant la nécessité de recruter deux agents pour assurer le bon fonctionnement de la piscine municipale,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de créer deux emplois d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans les conditions susvisées,
- Charge le Maire de procéder aux recrutements correspondants.
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

Votée à l'unanimité.

6.6 - Création d'emplois territoriaux pour besoins occasionnels, tous services confondus, de 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus (CLSH, Service Jeunes, Services Techniques, Administration et Piscine municipale) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de faire face aux besoins ponctuels ou saisonniers des services municipaux pour la période estivale 2014, il est nécessaire de créer les emplois territoriaux suivants :

Emplois d'été tous services (hors animation)

- 1 pour les services administratifs (3 jeunes sur 3 périodes)
- 3 pour les services techniques (11 jeunes sur 5 périodes)
- 2 pour la cuisine centrale et l'entretien des locaux (10 jeunes sur 5 périodes)
- 1 pour la piscine municipale (3 jeunes sur 3 périodes)

Emplois d'animation juillet/août 2014

- 21 pour le centre de loisirs sans hébergement (20 adjoints d'animation + 1 directeur séjours)
- 5 pour le service Jeunes.

La grille de rémunération sera basée sur les cadres d'emplois d'adjoints techniques, adjoints administratifs, et adjoints d'animation territoriaux de 2^{ème} classe, échelle 3, catégorie C.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Vous aviez le détail en page 8 de la note de synthèse. Il s'agit des postes pour des jeunes comme nous avons l'habitude de le faire.

Je rappelle que toutes ces créations ont été prévues dans le budget municipal.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,
Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006.1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2006.1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
Considérant que ces emplois correspondent aux besoins des services concernés,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

● Approuve les créations des emplois territoriaux de 2nde classe pour la période estivale 2014 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, tels que décrits ci-dessus.

Votée l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons aux questions diverses et c'est Monsieur Henri MILHEAU qui présente.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Henri MILHEAU

7.1 – Syndicat du Bassin Hers Girou – Consultation du Conseil Municipal suite à la modification des statuts (ANNEXE 7.1) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux articles L5211.18 et L5211.20 DU Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à une consultation du Conseil Municipal.

Au cours de sa séance du 9 janvier 2014, le Comité Syndicat du Syndicat du Bassin Hers Girou s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts.

Les modifications apportées ont pour objet :

- Approuver la nouvelle dénomination du syndicat mixte qui devient le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG). Cette modification affirme la prise en compte du Girou en tant qu'affluent majeur de l'Hers.
- Prévoir les modalités d'intégration des collectivités non riveraines de cours d'eau mais faisant partie intégrante du Bassin Versant. Cette modification se traduit par l'institution d'un calcul de participation pour les collectivités situées sur le bassin versant mais non riveraines de cours d'eau dont le SBHG assure la gestion. Cette participation ne saurait être inférieure à 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées aux statuts du SBHG.

DEBAT

Monsieur Henri MILHEAU

Je peux vous apporter des explications complémentaires.

Madame Arlette SYLVESTRE

J'ai une question. Ce n'est plus un syndicat mixte ?

Monsieur Henri MILHEAU

Si, c'est toujours un syndicat mixte.

Madame Arlette SYLVESTRE

Etonnant qu'il s'appelle « Syndicat Bassin Hers Girou ». Merci Monsieur Milheau.

Monsieur Richard LARGETEAU

Quel va être le coût pour la commune ?

Monsieur Henri MILHEAU

Pas de changement pour nous si ce n'est l'augmentation de 2,1 % des cotisations qui a été votée. Nous étions à environ 5000 €.

Madame Aline FOLTRAN

Dans le budget (annexe 3.2), à la page 57, 6 000 € sont inscrits.

Monsieur Richard LARGETEAU

Seconde question si vous permettez. Ça sert à quoi de changer de nom si ce n'est entraîner des coûts pour refaire les graphismes, etc ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous avez quand même du mal à voir les choses de manière positive. Vous chercher toujours s'il n'y a pas anguille sous roche.

Monsieur Richard LARGETEAU

Si pour vous poser une question c'est voir les choses négativement, excusez-moi. Poser une question c'est s'instruire Madame.

Monsieur Henri MILHEAU

Comme je l'ai dit dans la présentation il s'agit de la prise en compte du Girou en tant qu'affluent majeur de l'Hers.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

L'Hers ce n'est pas une rivière classée, on est bien d'accord ?

Monsieur Henri MILHEAU

L'Hers mort est une rivière.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Même s'il est mort ?

Monsieur Henri MILHEAU

Il y a deux Hers, l'un qui s'appelle l'Hers vif et l'autre l'Hers mort.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas vraiment une explication, c'est un état de fait.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ça je le savais, mais est-ce que vraiment demain on protégera les petits poissons ou pas dans l'Hers, parce que c'est ce qui m'inquiète ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Le Syndicat du Bassin Hers Girou a réalisé beaucoup de travaux tout le long de la rivière et à Launaguet. Son objectif est la protection de la faune, de la flore et des berges. On peut donc imaginer qu'il y a un gros travail qui se fait. Il y a beaucoup de stations d'épurations qui se jettent dans l'Hers et bien évidemment l'objectif est de rendre l'eau saine.

Monsieur Henri MILHEAU

Il y a quand même une communication qui est faite. On a constaté une augmentation des populations piscicoles et de la faune et de la flore, consécutives aux travaux réalisés. Nous en avons eu à Launaguet (pour rappel : 130 000 € financés par le syndicat). Ces travaux se poursuivent et se feront sur toute la longueur de l'Hers, c'est la volonté. Le but est d'avoir une eau plus claire, de supprimer tout ce qui est rejet sauvage et de voir cette augmentation de la faune et de la flore. Il y a aussi un autre point dont nous avons toujours parlé ici, c'est de rendre la rivière aux habitants ; qu'ils puissent s'approprier cette rivière qui avait été à un moment donné canalisé et transformé en espèce de canal insalubre. Les travaux sont en cours et ils prendront du temps et ce ne sera pas fini demain mais les résultats se voient déjà.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Est-ce que réellement cette rivière va devenir de plus en plus naturelle, ou à coup de millions d'euros d'une rivière artificielle on va essayer de faire un parc d'attraction, dans le sens que cela restera peut être toujours une rivière morte et c'est ce qui m'inquiète. S'il faut des millions mais que la rivière est toujours morte et avec des périodes d'étiage en été où les poissons crèvent.

Madame Arlette SYLVESTRE

L'objectif aujourd'hui ce n'est pas de parler de la santé de l'Hers.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est quand même une dérive qui m'inquiète.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a un syndicat qui travaille là-dessus dont l'objectif c'est de rendre l'eau saine. On peut espérer qu'ils réussiront. Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la délibération du SBHG n° 2014.1.2 du 14 janvier 2014 et statuts,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat du Bassin Hers Girou.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons à deux délibérations qui concernent le SDEHG.

Monsieur Henri MILHEAU

Je vous propose de vous présenter deux délibérations qui concernent des travaux à effectuer par le SDEHG sur l'éclairage des terrains de sport. Avant de finaliser les études, le syndicat demande l'engagement de la commune à participer au financement des travaux en versant un fond de concours qu'il appelle part communale. Ce fond de concours est calculé sur la base d'un avant-projet sommaire, la dépense réelle étant toujours, au pire, égale à l'estimation.

7.2 - Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) – Approbation de deux avant-projets et engagement financier de la commune :

7.2.1 - Avant-projet pour la rénovation de l'éclairage du terrain de foot honneur et engagement financier de la commune :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la demande de la commune le 2 Octobre 2013 concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de foot honneur, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante (11 AR 132) :

- Dépose des 16 projecteurs existants d'ancienne génération ne permettant pas d'obtenir l'homologation Ligue de 150 lux moyen.
- Pose de 16 projecteurs de nouvelle technologie "Opti Vision" (Philips) à lampes aux iodures métalliques 2000 Watts, 4 projecteurs sur chaque poteau existant (hauteur hors sol 18m).
- Remplacement des platines des 4 projecteurs et de l'armoire au niveau de la base de chaque mât.
- Les études photométriques détermineront s'il sera nécessaire de mettre en place une rehausse métallique de 3 mètres par mât pour obtenir les résultats attendus. La hauteur de feu pourrait être ainsi portée à 21 mètres.
- Il sera étudié la possibilité de mettre en place un fonctionnement de l'éclairage en mode "Entrainement" afin de réaliser des économies d'énergies.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA 20 %	6 241 €
Part SDEHG	16 500 €
Part restant à la charge de la commune	18 509 €
Total	41 250 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 18 509 €.

DEBAT

Monsieur Henri MILHEAU

Comme vous le voyez la part restant à charge de la commune serait au plus égale à 18 509 € payable en 2015.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet sommaire présenté et demande l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG,
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- Indique que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget 2015 de la Ville.

Votée à la majorité avec 28 POUR et 1 ABSTENTION (G.GLOCKSEISEN).

7.2.1 - Avant-projet pour la rénovation de l'éclairage du terrain de rugby et engagement financier de la commune :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de rugby, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11AR83) comprenant :

- Dépose des 8 projecteurs vétustes : 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891.
- Pose de 8 projecteurs à lampes aux iodures métalliques 2000 Watts et de 2 projecteurs sur chacun des 4 poteaux existants.
- Sur chacun des 4 poteaux, pose d'une armoire abritant les platines des 2 projecteurs.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA 20 %	3 745 €
Part SDEHG	9 900 €
Part restant à la charge de la commune	11 105 €
Total	24 750 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du Syndicat et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 11 105 €.

DEBAT

Monsieur Henri MILHEAU

C'est un rapport de l'entreprise chargée de l'entretien qui souligne la nécessité de la rénovation de cet équipement très ancien et qui ne peut plus être réparé. Cette demande a été validée par la commission sport.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Est-ce que globalement on va consommer moins d'électricité pour éclairer aussi bien ?

Vous n'avez pas compté l'eau des terrains de rugby et de foot, c'est dommage parce que ça prend de l'eau. C'est quand même un gros investissement et honnêtement, vu que je connais le dossier, je m'abstiendrai. Je ne sais pas si c'est si vétuste que ça et je ne sais pas si c'est nécessaire, je n'ai pas été voir. Comme dirait Madame SYLVESTRE, je n'étais pas là donc je ne dis rien. Je m'abstiendrai.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je propose que nous nous abstenions tous parce qu'aucun d'entre nous n'est monté au poteau pour voir si c'était vétuste !

C'est ahurissant. Nous avons des services qui travaillent, le SDEHG travaille. Ils nous disent que c'est vétuste, qu'ils n'éclairent plus et que l'on ne peut plus les réparer mais qu'est-ce que l'on veut de plus ? Est-ce que l'on doit monter sur les poteaux pour aller vérifier les gamelles des poteaux électriques ?

Allons soyons sérieux.

Monsieur Gille GLOCKSEISEN

Dans combien de minutes ?

Monsieur Henri MILHEAU

Pour répondre à votre question, je pense que sur le terrain de rugby on devrait arriver à une baisse de la consommation et à une durée de fonctionnement optimale mais cela je ne le maîtrise pas.

Pour les terrains de foot le problème est différent, il ne s'agit pas de réaliser des économies d'énergie puisque je pense que la consommation sera augmentée. Le club de foot est monté de série et souhaite jouer ses matches en nocturne ce qui nécessite un éclairage plus important selon le règlement de la Fédération Française.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ils pourraient jouer dans la journée ?

Monsieur Pascal PAQUELET

Juste une précision. Il est évident que sportivement ils préfèrent jouer le samedi soir bien qu'ils puissent jouer le dimanche après-midi comme cela se fait pour certains autres matches de ligue actuellement.

Madame Véronique ALBELDA

Je ne vois pas pourquoi on discute encore et encore du SDEHG. C'est un monopole, ils font ce qu'ils veulent et ils disent cela coûte tant et point à la ligne et on a zéro choix.

Madame Arlette SYLVESTRE

Au bout de six ans de mandat vous continuez à faire la même une erreur.

Il ne s'agit pas d'un monopole. Il s'agit d'un syndicat départemental auquel nous adhérons volontairement. Nous pouvons ne pas adhérer à ce syndicat et nous réaliserons notre éclairage public comme nous voulons. C'est une structure gérée par des élus dont le Président est le Président du Conseil Général. Elle est un support important pour les communes. On imagine mal une commune comme la nôtre s'occuper toute seule de son éclairage public.

C'est un syndicat comme le syndicat de l'Hers, comme par le passé le syndicat des eaux, etc.

Cela me paraît important. Les mots ont un sens.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est gênant que vous ne sachiez pas ce que ça va coûter en plus ou en moins. C'est quand même grave qu'économiquement cela ne vous intéresse pas, les dépenses ne vous intéressent pas.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avant-projet sommaire présenté et demande l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG,
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- Indique que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget 2015 de la Ville.

Votée à la majorité avec 28 POUR et 1 ABSTENTION (G. GLOCKSEISEN).

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a également une délibération qui concerne un autre syndicat auquel nous adhérons tout à fait volontairement comme à tous les syndicats, qui concerne MANEO et c'est Madame PARADIS qui la présente.

Rapporteur : Patricia PARADIS

7.3 – SMAGV 31 Manéo - Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Haute-Garonne (ANNEXE 7.2) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Le Comité syndical du SMAGV31 s'est prononcé favorablement sur l'admission de la Communauté des Communes du Saint-Gaudinois.

Conformément au nouvel article L 5211.18 du Code général des collectivités territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il convient de procéder à une consultation du Conseil municipal et d'émettre un avis favorable en vue de la décision d'admission définitive par Monsieur le Préfet.

DEBAT

Madame Patricia PARADIS

Suite à la délibération prise lors de la séance du 12 décembre 2013 par le Conseil du Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage sur le département de la Haute-Garonne (SMAGV 31 Manéo). Il est proposé d'aller dans le sens de la demande de la communauté des communes du Saint-Gaudinois qui représente au total 21 communes pour adhérer à ce syndicat.

La commune de Saint-Gaudens avait adhéré aux services que pouvait rendre le syndicat et vous voyez que dans la délibération annexée il est noté que la commune de Saint-Gaudens sort du syndicat simplement pour pouvoir être dans la communauté des communes du Saint-Gaudinois.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ça veut dire que la communauté des communes du Saint-Gaudinois a la compétence gens du voyage.

Madame Patricia PARADIS

Elle garde sa compétence. Ce n'est pas pour la compétence c'est simplement pour les services.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si la communauté adhère dans son ensemble c'est qu'elle s'est dotée de la compétence gens du voyage sinon les communes y seraient individuellement.

Madame Patricia PARADIS

Tout à fait c'est la communauté de communes.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Moi je vais vous raconter une petite histoire sur les gens du voyage. Qu'est-ce que ça représente en volume de gens du voyage ce transfert ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas une question de transfert c'est une adhésion au syndicat et les gens du voyage ils y sont quand même que l'on soit au syndicat ou pas.

Madame Patricia PARADIS

Ce n'est pas une question de volume, cela dépend de la révision départementale d'accueil des gens du voyage qui a été signée le 4 juin 2013. C'est le schéma départemental qui prévoit effectivement les positionnements et le nombre d'aires d'accueil nécessaires et c'est dans ce cadre-là uniquement que cette communauté de communes a souhaité adhérer au syndicat pour être accompagnée et aidée dans la mise en œuvre du schéma départemental qui a été cosigné par le Préfet de la Haute-Garonne et le Président du Conseil Général.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Entendu l'exposé de Madame Patricia PARADIS, Conseillère municipale déléguée à l'accueil des gens du voyage, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'admission de la Communauté des Communes du Saint-Gaudinois au SMAGV31.

Votée à la majorité avec 27 POUR et 2 ABSTENTIONS (V. ALBELDA, G.GLOCKSEISEN).

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a à présent des questions orales et écrites. Cela a été assez bizarre. Dans les délais j'ai reçu cinq questions orales et une question écrite de Monsieur GLOCKSEISEN. Bien évidemment je l'ai informé qu'il n'avait droit qu'à deux questions et Monsieur GLOCKSEISEN m'a répondu que Mesdames SCHAEFFER et ALBELDA posaient des questions avec lui.

J'ai répondu que je ne pouvais accepter étant donné qu'il était le seul signataire. J'ai donc demandé que les deux autres élus signataires m'envoient leurs questions.

J'ai reçu ce matin, un peu tard mais je l'accepte, une des questions posée par Madame SCHAEFFER. Il n'empêche qu'il reste à Monsieur GLOCKSEISEN quatre questions, puisqu'aucun autre élu ne s'est positionné. Donc Monsieur GLOCKSEISEN avant de lire les questions orales vous devez choisir les deux questions que vous souhaitez poser.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On va commencer par la motion.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, ça c'est la question écrite et il n'y aura aucun problème, celle-là vous pourrez la poser.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On commence par-là, c'est là qu'il y a un débat et c'est le plus intéressant.

7.4 - Questions écrites.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je lis la motion :

Motion

- Contre la rocade TOULOUSAINNE à 70 km/h
- Oui aux bretelles routières pour améliorer la circulation

La vitesse maximale sur le périphérique a été abaissée de 110 km heure à 90 en 2007.

Mais lors de ses vœux 2014 à la presse, Pierre Cohen, le Maire de Toulouse, s'est dit favorable à une limitation à 70 km/h sur le périphérique, une mesure qui est en vigueur à Paris «Je suis très attentif à cette proposition», a-t-il affirmé, la jugeant «pertinente s'il est avéré qu'elle est efficace.».

Lors du passage de 110 à 90 km/h en 2007, le Préfet de l'époque avait estimé à 1 minute et demi le temps perdu pour un trajet moyen de 8 km sur la rocade. La perte de temps peut bien entendu être jugée négligeable vis-à-vis de la sécurité.

La question essentielle et la priorité à Toulouse est le développement des transports collectifs pour les actifs et la suppression de bouchons (source de pollution) liés aux infrastructures routières totalement dépassées pour une ville qui se veut rayonner au niveau des villes Européennes ainsi que la création de vraies pistes cyclables. Lorsque nos voisins Allemands d'AIRBUS arrivent à Toulouse, ils croient peut-être en circulant

avoir atterri de l'autre côté de la Méditerranée quand on voit leurs réseaux routiers dans leurs villes pourtant de taille moyenne.

Au-delà des querelles sur l'efficacité de la limitation qui, à Toulouse, concernerait les 100 000 automobilistes qui empruntent chaque jour la rocade, la question de la pollution est bien sûr à étudier et à chercher de nouvelles solutions. Lorsqu'on sait par exemple qu'il est impossible pour nos artisans et entreprises de stationner pendant une heure devant leurs lieux de travail, ou dans Toulouse par le manque de parkings dédiés aux professionnels, à l'inverse des élus du Grand Toulouse ayant la possibilité grâce à leurs badges électroniques de stationner dans les parkings réservés dans les bâtiments de la CUTM. Chaque entrepreneur est actuellement obligé de prévoir dans ces devis le coût d'au moins trois procès-verbaux pour stationnement et le temps perdu pour chercher une place de parking et cela tous les jours.

Nous (travailleurs, travailleuses de Launaguet ; clin d'oeil à Arlette.. !) inféodés à Toulouse Métropole, passons et perdons assez de temps dans les bouchons sur la rocade Toulousaine.

Toulouse Métropole envisage donc de réduire à nouveau la vitesse après 110 km/h à 90 km/h et après les élections de 2014 à 70 km/h même lorsque la rocade (ou périphérique) est dégagée et la circulation fluide. Nous automobilistes et motards qui utilisons la rocade pour nous rendre à notre travail, nous pouvons nous faire verbaliser par des caissiers et des caissières de forme humaine ou de robot à la solde d'un état et de régions qui ont vidé les caisses suite à leurs mauvaises gestion des deniers publics depuis des décennies.

Monsieur GLOCKSEISEN demande au conseil municipal :

- D'envoyer à chaque Launaguétois un autocollant NON à la rocade Toulousaine à 70 km/h, OUI aux bretelles routières à apposer sur les véhicules.

- De créer une rubrique sur le site internet de la mairie pour développer le covoiturage.

- Au nom de tous nos concitoyens qui sont contraints d'utiliser leurs automobiles ou motos et qui ne cumulent pas les salaires (mandats et fonctions) comme notre nouvelle aristocratie, nous demandons aux candidats aux élections municipales 2014 de toutes les communes de Toulouse Métropole et de répondre à notre appel au nom de tous les concitoyens qui habitent et se déplacent dans Toulouse Métropole.

Je vous remercie.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne vais pas rentrer dans le débat. Je voulais simplement vous dire que vous faites une confusion énorme en permanence, mais je pense que vous la faites sciemment.

Quand vous comparez un artisan qui ne peut pas se garer et un élu, cela n'a rien à voir. Elu c'est une fonction, et la plupart des élus ont un travail ou ont eu un travail et vous ignorez absolument si dans l'exercice de notre fonction nous nous garons commodément devant notre entreprise ou pas. Donc comparer des gens qui travaillent c'est une chose, comparer des travailleurs à des élus ça ne le fait pas.

Comme toujours vous introduisez de la confusion et vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. J'avais des instituteurs, vous les évoquiez tout à l'heure, qui disaient : on n'additionne des litres qu'avec des litres.

Faire des motions avec des confusions de cette nature c'est quelque chose qui me paraît totalement aberrant. De plus dans cette motion vous stigmatisez une population et cela est totalement inacceptable. En ce qui me concerne, je n'ai pas de commentaire à faire et je voterai contre.

Madame Marie-Claude FARCY

L'élue que je suis, qui travaille, condamne totalement ce genre de propos parce que non seulement vous avez un verbiage tellement délirant que l'on n'arrive même plus à savoir de quoi vous voulez parler, mais en plus vos propos sont malsains.

Je trouve que c'est limite raciste pour parler avec les mêmes termes que vous. Vous êtes d'une agressivité c'est honteux

Je ne cautionnerai jamais, je ne signerai jamais des propos pareils. Je ne me reconnais pas dans des propos et pourtant je suis élue et pourtant je travaille Monsieur.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est l'activité de Toulouse Métropole que j'explique. Alors il faut culpabiliser les automobilistes et les salariés.

Madame Marie-Claude FARCY

Et je conduis.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Il faut prendre les transports en commun au lieu de conduire votre voiture déjà pour commencer.

Monsieur Jean-Pierre JOANIQUET

Je n'ai pas de compétence pour savoir s'il faut conduire, ou pas, limiter la vitesse à 70 km/h sur la rocade.

Dans ce que tu dis, hormis certains propos qui peuvent choquer, il n'y a pas tout qui est faux. Mais je ne peux pas cautionner non plus certains mots que tu emploies dans ton vocabulaire, tout au moins dans ta motion. Je ne peux pas voter contre par contre je m'abstiendrais de voter.

Monsieur François VIOULAC

Je voulais féliciter Monsieur Jean-Pierre Joaniquet. Pour une fois, je crois que c'est la première fois d'un conseil, de ne pas voir voter 100 % monolithique.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il faut toujours attendre la chute Monsieur Vioulac. Dans un film ou une pièce de théâtre c'est la chute qui compte.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Monsieur Vioulac a été excellent, on peut le reconnaître.

Madame Véronique ALBELDA

Je me taisais mais maintenant j'ose le dire et je rejoins totalement ce que vient de dire Monsieur Joaniquet et je m'abstiendrai pour les mêmes raisons.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au vote de la motion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Rejette la motion telle que présentée ci-dessus.

Rejetée à la majorité avec 1 POUR (G.GLOCKSEISEN), 8 ABSTENTIONS (R.LARGETEAU, V.ALBELDA, G.SCHAEFFER, F.VIOULAC, G.DENEUVILLE, A.BARKA, JP.JOANIQUET, M.CARDONNE) et 20 CONTRE.

7.5 - Questions orales :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame Arlette SYLVESTRE a répondu oralement aux deux questions orales formulées par Madame Gisèle SCHAEFFER et Monsieur Gilles GLOCKSEISEN.

Cette séance de Conseil Municipal étant la dernière du mandat, Monsieur Michel ROUGE, 1^{er} adjoint, rend un hommage chaleureux à Madame Arlette SYLVESTRE pour l'ensemble de son action depuis sa première élection en 1983 et en particulier pour ses 18 années de mandat de Maire.

Madame le Maire adresse ses remerciements émus à l'ensemble des Elus qui l'ont accompagnée dans les équipes municipales successives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Launaguet le 22 avril 2014

Michel ROUGÉ
Maire



Le procès-verbal de la séance du 13 février 2014 a été approuvé à la majorité avec :

22 POUR

4 ABSTENTIONS (Valérie RIVALLANT, Dominique PIUSSAN, Christine BOSSERT, Georges TRESCASES)

3 CONTRE (Richard LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, François VIOULAC)